

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



SOMMAIRE

2015

PRÉAMBULE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun et son réseau	p.4
La politique des transports	p.6
Un réseau hiérarchisé	p.7
Le service C.vélo	p.8
Quelques chiffres clé	p.10
	p.11

LE SMTC, L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le comité syndical	p.14
Les commissions	p.16
Les données financières	p.17
Les délibérations 2015	p.20
L'organigramme	p.24
	p.25

LES DIRECTIONS

Direction exploitation	p.26
Direction ingénierie en éco-mobilité et services aux usagers	p.28
Direction des services techniques	p.38
Direction ressources	p.42
Direction de la communication	p.50
Direction de la commande publique, des affaires juridiques et administration des assemblées (CPAJAA)	p.58
	p.72
Glossaire	p.80

PRÉAMBULE

ПРЕАМБУЛЯ



Depuis juillet 2015, la tarification solidaire a multiplié l'utilisation des transports publics : plus d'usagers, 2 millions de voyages supplémentaires et la barre des 40 000 abonnés qui sera franchie dans le courant de l'année 2016.

C'est le premier succès de notre projet politique de mobilité pour tous.

Ce succès, on le doit d'abord à nos usagers qui ont reconnu la qualité de notre offre de services. On le doit aussi à la qualité du partenariat noué avec les acteurs sociaux qui se sont investis au quotidien pour faire connaître le dispositif et accompagner ceux qui pouvaient en bénéficier ainsi qu'aux équipes commerciales de notre régie T2C qui ont absorbé le surcroît d'activité. On le doit enfin à ceux qui le financent, car ce succès a aussi un coût, 600 000 €, pris en charge par les 23 communes du PTU, Clermont Communauté et le SMTC.

Plus de mobilité, c'est plus de rencontres possibles, plus d'échanges entre les communes et les quartiers de notre agglomération, plus d'opportunités de culture, de loisirs, d'emploi.

L'année 2015 a été marquée par l'infamie et la barbarie ; notre contribution républicaine est celle de l'accès à l'espace public, dans le respect de l'égalité et de la laïcité : égalité entre les hommes et les femmes qui ont le même droit à se déplacer en toute sécurité, garantie d'un service public sans signe religieux donc sans pression communautariste pour les usagers.

Notre projet politique passe aussi par un partenariat plus actif avec les citoyens, les élus communaux et communautaires qui les représentent et les forces vives de notre métropole. Le SMTC participe ainsi activement aux rencontres citoyennes de la mobilité, portées par Clermont-Communauté. Il expérimente, avec les maires, des modifications de dessertes pour coller au plus près des attentes des habitants. Il accompagne les entreprises dans l'élaboration de leurs plans de déplacement. Il investit et soutient ainsi l'économie et l'emploi.

La métropole clermontoise se construit et s'affirme. Le SMTC participe au rassemblement des forces, indispensable à la conduite des projets qui attirent l'investissement et fabriquent le cadre de vie et d'emploi des prochaines générations. Notre projet de mobilité est au service de la trajectoire de développement voulue pour notre métropole à l'ouest de la Région, au cœur du Massif Central, inscrite dans les flux économiques mondiaux : une mobilité apaisée porteuse de qualité de vie, une mobilité saine qui réduit la pollution, une mobilité étandard des entreprises de notre bassin d'emploi.

En 2015, le SMTC a ainsi poursuivi le déploiement des vélos en libre-service et en location, renforcé la qualité de nos arrêts en les rendant encore plus accessibles, lancé le réinvestissement dans la flotte de bus roulant au gaz naturel, déclenché le projet de renouvellement de la plateforme tramway. Il a aussi solidifié les fondamentaux budgétaires : la restructuration de notre dette est achevée, ce qui donne la visibilité indispensable à la relance d'un projet de croissance de long terme.

Le rapport d'activité détaille les réalisations et les moyens que le SMTC a engagés en 2015. Ce bilan s'éclaire, dans la froideur d'un point d'étape, par la perspective ouverte par notre projet et notre ambition.

François RAGE
Président du SMTC

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun et son réseau

La loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI) du 30 décembre 1982 répartit la compétence transport entre les différents échelons de collectivités, appelées autorités organisatrices de transports (AOT) :

- les régions sont en charge des transports ferroviaires régionaux et des transports de substitution par car,
- les villes/agglomérations sont AOT sur leur périmètre de transports urbains (PTU),
- les départements sont AOT pour les transports interurbains départementaux.

La Communauté d'agglomération Clermont-Communauté a choisi de transférer au SMTC sa compétence transports et déplacements. Les autorités organisatrices des transports collectifs ont vu leurs domaines de compétences élargis et sont devenues des autorités organisatrices du service public et de la mobilité durable avec vocation à :

- réduire les impacts environnementaux, notamment en favorisant les modes alternatifs à la voiture,
- devenir accessible au plus grand nombre et en toute sécurité,
- optimiser l'offre de transport pour répondre aux besoins des personnes et des entreprises à un coût acceptable pour la collectivité.

Le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC) créé en 1976, est l'autorité organisatrice des transports en commun de l'agglomération clermontoise.

Il a pour objet l'organisation et l'exploitation des transports en commun à l'intérieur du Périmètre des Transports Urbains (PTU). Cet ensemble regroupe



aujourd'hui 23 communes, un territoire comptant 294 700 habitants.

C'est un établissement public compétent pour la réalisation des projets d'investissement et la gestion des équipements et des infrastructures de transports

Il a également en charge l'élaboration et la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU), le développement de l'intermodalité, l'expérimentation, les projets innovants et l'intégration tarifaire.

La politique des transports

L'offre de transport définie par le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération clermontoise s'adresse à l'ensemble de la population du Périmètre de Transports Urbains avec des niveaux de service en adéquation avec les densités de population et la diversité des territoires.



Cette offre, mise en place par le SMT, est confiée pour son exploitation à divers intervenants :

• **T2C**

La Régie des Transports en Commun Clermontois (T2C) est un Établissement Public, émanation du SMT, qui lui confie l'exploitation du réseau urbain ainsi que les missions connexes de relations avec les usagers : information, communication, commercialisation.

Les rapports entre le SMT et T2C sont régis par un Contrat de Service Public.

Le SMT définit l'offre de transports : dessertes, horaires, fréquences, tarifications. Il est propriétaire des moyens matériels, infrastructures, équipements, et véhicules. T2C est l'opérateur qui exploite la ligne de tramway ainsi que les 17 lignes urbaines de bus avec les moyens mis à disposition par le SMT.

• **MooviCité**

MooviCité est la Centrale de mobilité de l'agglomération clermontoise qui assure :

- le service de transport à la demande spécialisé pour les personnes handicapées.
- le transport tout public sur des lignes périurbaines en complément des services réguliers.

• **Les transporteurs indépendants**

Le SMT confie également à des transporteurs privés la desserte, par des cars interurbains, de certaines communes périurbaines du PTU ; 5 lignes sont ainsi exploitées.

• **C.vélo**

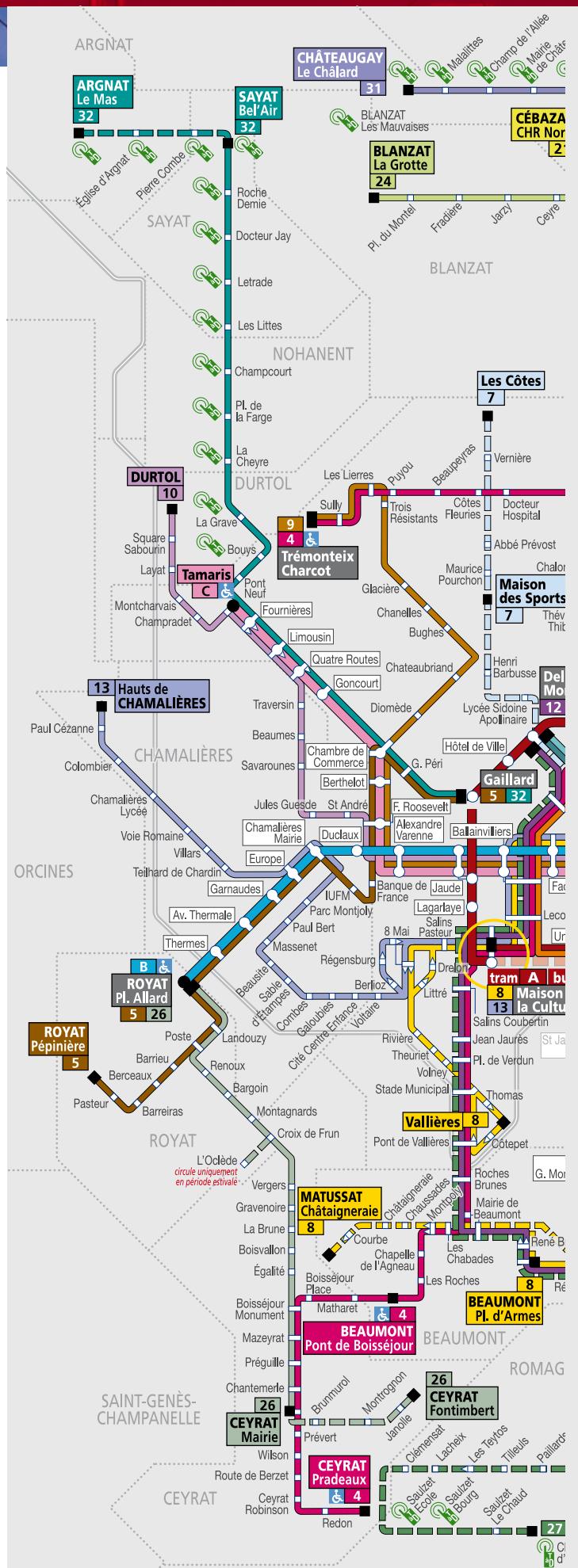
C.vélo est le service de location de vélos mis en place par le SMT, il propose deux types de location :

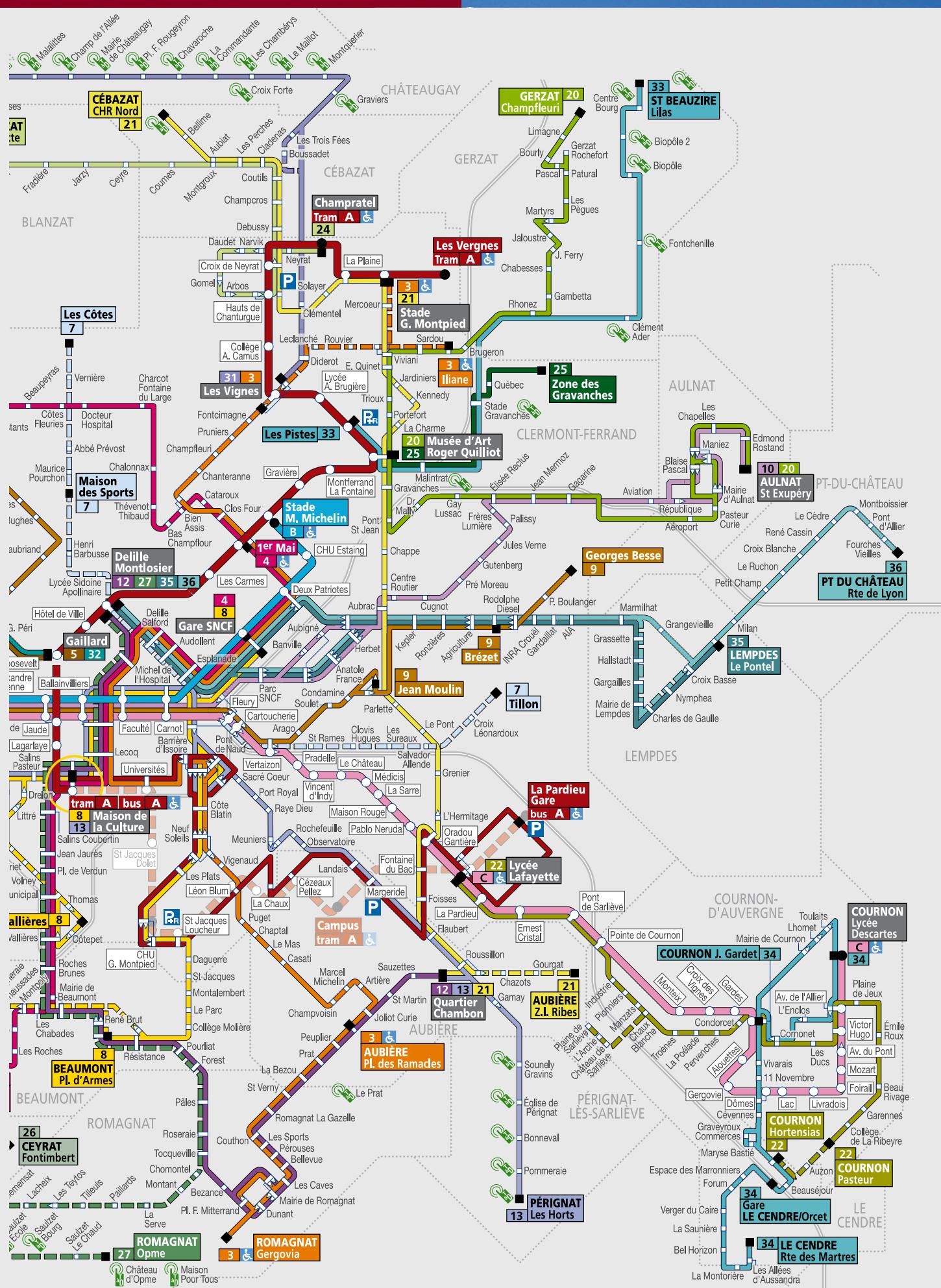
- des vélos en libre-service (VLS) disponibles 7j/7j, 24h/ 24h, 365 jours par an,
- des vélos en location longue durée.

Un réseau hiérarchisé

L'ensemble des services proposé constitue le réseau de transports urbains de l'agglomération clermontoise sur la base d'une organisation hiérarchisée.

- **2 lignes dites lourdes A et B** formant une croix en direction des 4 points cardinaux dont la fréquence et les tracés permettent l'accès à la quasi-totalité des équipements publics structurants de l'agglomération dans des conditions optimales de desserte,
- **3 lignes structurantes : la C équipée de BHNS et les lignes 3 et 4** en diagonale irriguant une grande partie du territoire,
- **10 lignes secondaires** et de cabotage 5, 7, 8, 9, 10, 13, 21, 25, 26 et 27 assurant la desserte de proximité ou de liaison,
- **3 lignes de rabattement** 20, 22 et 24 permettent une connexion facile au tramway,
- **5 lignes périurbaines** 31, 32, 33, 34, 35 - 36 permettent de relier les communes périphériques au réseau urbain,
- **7 zones de desserte en transport à la demande (TAD)** soit en complément de ligne périurbaine régulière Châteaugay, Sayat/Nohanent, Pérignat-lès-Sarliève et Saint-Genès-Champanelle/Royat/Orcines, Opme/ Saulzet-le-Chaud/Beaumont soit en desserte unique d'heure de pointe Saint-Genès-Champanelle et Orcines, ces lignes fonctionnent sur le principe de l'abonnement et de la réservation,
- **1 ensemble de services** à destination principale des usagers scolaires sur l'intégralité des communes du PTU. Grâce à sa connexion au réseau SNCF, le réseau bénéficie d'une intermodalité pour laquelle le SMTCA et la SNCF proposent une billetterie unique avec des tarifs préférentiels : les titres « Tandem ». Cette démarche est par ailleurs renforcée par la présence de parcs relais le long du tramway et de Pôles d'Échanges Intermodaux existants ou à venir.





Le service C.vélo



- **1 service en libre-service 24h/24 & 7j/7 :**

- 40 stations,
- 400 vélos en libre-service.

- **1 service de location en agence.**

La flotte disponible : 92 vélos dont :

- vélos classiques,
- vélos à assistance électrique (VAE).

- **Contrats en location longue durée :** 460 dont 420 en VAE. 90% pour une durée de 1 mois et pour des liaisons régulières « domicile-travail ».

- **Contrats VLS :** 2 655 dont 80 % en VLS occasionnel.

Il existe deux types de contrats :

- utilisation régulière : abonnement « 1 an », contrat enregistré à l'agence commerciale C.vélo,
- utilisation occasionnelle, ticket « 1 jour ou 7 jours », contrat activé directement sur les stations VLS (disposant du système à carte bancaire) ou bien par téléphone (sur le serveur vocal interactif).

- **Trajets VLS en 2015 : 40 500**

90% des trajets sont réalisés par des abonnés au service VLS « 1 an », 10% des trajets sont réalisés par des utilisateurs occasionnels.

- **La durée moyenne d'un déplacement** est de 20 min.

• **5 stations** concentrent plus de la moitié des flux : Jaude/Université/Salins/Delille/Gaillard.

Quelques chiffres clé

LE RESSORT TERRITORIAL DE L'AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ

- **23 communes**.
- **294 700 habitants** dans le périmètre des transports urbains.
- **34 000 étudiants**.
- **6/26 ans : 75 000** soit environ 26 % de la population du territoire concerné.

LE RÉSEAU

- **1 ligne de tramway** de 15,2 km, fonctionnant de 4h 22 à 1h 23.
- **2 lignes BHNS** (Bus à Haut Niveau de Service).
- **16 lignes urbaines** de bus.
- **6 lignes périurbaines** desservies par autocars + **1 service de transport** desservant la gare du train Le Panoramique des Dômes, de mai à septembre.
- **284 km** de lignes.
- **1 service TAD** (Transport A la Demande).
- **1 service de transport** à destination des personnes en situation de handicap.
- **29 lignes** orientées établissements scolaires.
- **6 lignes** orientées entreprises.
- **Un service de location de vélo** : C.vélo.
- **Correspondances** : près de 40% des lignes fonctionnent le dimanche (9 sur 25).

LE PARC DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

- **25 rames de tramway**, plus 5 rames en 2017.
- **25 BHNS** (Bus à Haut Niveau de Service).



LES COMMUNES DU PÉRIMÈTRE DES TRANSPORTS URBAINS (PTU)

Aubière, Aulnat, Beaumont, Blanzat, Cébazat, Châteaugay, Le Cendre, Ceyrat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Cournon, Durtol, Gerzat, Lempdes, Nohanent, Orcines, Pérignat-lès-Sarlève, Pont-du-Château, Romagnat, Royat, Saint-Beauzire, Saint-Genès-Champanelle, Sayat.

- **191 bus** :
 - 128 véhicules standards dont 58 fonctionnent au GNV,
 - 39 bus articulés dont 25 BHNS,
 - 10 minibus.
- **TAD : 13 véhicules** dont 7 spécialement aménagés pour les personnes en fauteuil roulant.
- **514 arrêts pour 1 030 quais** hors TAD/services usines et scolaires.
- **63 DTT** (Distributeurs de Titre de Transport) sur les lignes A, B, C et PEI (Pôle Échange Intermodal) de la gare SNCF.
- **114 BIV** (Bornes d'Information Voyageurs) sur les lignes A, B, C et PEI (Pôle Échange Intermodal) de la gare SNCF.
- **53,16 % des quais** possèdent un abri voyageur.
- **Rythme d'acquisition de véhicules** type « standard » et « articulé » avec des motorisations « gasoil » ou « GNV » : environ 15 bus par an.

Quelques chiffres clé

AMPLITUDE ET FRÉQUENCE

- **Horaires du tram** : 4h22 à 01h23.
- **Pour les principales lignes** :

 - **Nombre de courses A/R** :

 - ligne A : 292
 - ligne B : 180
 - lignes 3 : 149
 - ligne 4 : 139
 - ligne C : 120
 - ligne 5 : 126.

- **Fréquence moyenne** en heures de pointe :
 - ligne A : 6 mn
 - ligne B : 8 mn
 - ligne C : 11 mn
 - lignes 3 et 5 : 15 mn
 - ligne 4 : 14 mn.

LA FRÉQUENTATION 2015

- **31,5 millions de voyages annuels** sur le réseau :
 - 17,45 millions de voyages pour le tramway,
 - 14 millions de voyages pour le réseau bus.
- **En moyenne**, chaque habitant du PTU effectue **103 déplacements/an** en transport en commun.
- **66% des usagers** sont des abonnés T2C.
- **Moyenne journalière** de voyages en 2015 (du lundi au vendredi) :
 - 115 500 voyages/jour en semaine scolaire sur le réseau et 83 600 voyages/jour sur l'ensemble de l'année,
 - ligne A : 63 000 voyages/jours en semaine de période scolaire et 46 000 voyages/jour sur l'ensemble de l'année, soit 55% de la fréquentation du réseau,
 - ligne B : 10 000 voyages/jours en semaine de période scolaire et 7 500 voyages/jour sur l'ensemble de l'année,
 - ligne C : 8 100 voyages/jours en semaine.
- **4 lignes** enregistrent 75 % du nombre de voyages effectués sur les lignes régulières.
- **Arrêts les plus fréquentés de la ligne A** (dans l'ordre décroissant) : Jaude/Université/Gaillard/Delille/CHU G. Montpied/Lagarlaye.
- **MooviCité** a transporté 43 000 usagers en 2015 (TAD + PMR).

LA PRODUCTION KILOMÉTRIQUE 2015

- **9 500 000 km d'exploitation** tous services confondus dont :
 - 7 040 600 km commerciaux sur les lignes régulières,
 - 410 000 km environ annuels d'exploitation de lignes orientées scolaires,
- **1,3 million de km parcourus** chaque année par le tram.
- Le tramway a franchi les **10 millions de km parcourus** en septembre 2015.

L'ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU

- **572 quais** sont **accessibles** aux personnes à mobilité réduite.
- **Accessibilité** :
 - ligne A : 100 % de tous les quais sont équipés d'abris et sont accessibles aux PMR mais 21 stations sont encore à sonoriser, seules les stations de l'extension au quartier des Vergnes le sont à ce jour,
 - ligne B : 100 %,
 - ligne C : 97%, seuls 2 quais sur les 81 ne sont pas encore équipés,
 - taux d'accessibilité sur les 3 lignes fortes du réseau : 99 %
 - autres lignes accessibles : 3 et 4
 - la ligne 21 sera accessible en mars 2016 sauf pour les arrêts :
 - « Solayer » dans les deux sens
 - « Viviani » dans les deux sens
 - « Chappes » sens Aubière
 - « Centre Routier » sens Aubière
 - « Roussillon » dans les deux sens
 - « Roussillon », « Chazots », « Gourgat » et « Aubière ZI Ribes » qui font partie du terminus partiel.
- Au total 36 arrêts pour 74 quais dont 60 aux normes PMR.
- Les 6 lignes A, B, C, 3, et 4 et 21 représentent 82% de la fréquentation du réseau.

LES RECETTES/CHARGES

- Versement transport : 61 364 K€.
- Recettes d'exploitation : 15 195 K€.
- Contribution des collectivités : 15 267 K€.
- Charges d'exploitation : 64 366 K€.
- Dépenses d'équipements : 18,615 M€.

LES TITRES DE TRANSPORT

- 40 125 abonnés (mars 2016).
- 4 947 abonnés supplémentaires depuis mars 2015.
- 17 700 abonnés 6-26 ans.
- 50% du produit des abonnements provient des publics « jeunes » et « scolaires ».
- Les jeunes et scolaires représentent 45% des abonnés. Une partie de ces profils d'usagers s'est reportée vers la tarification solidaire.

DESSERTE DIRECTE DU TRAMWAY

- 29 % de la population du PTU.
- 41 % des emplois du PTU.
- 63 % des étudiants.
- 10 établissements de santé.
- 10 pôles d'enseignement supérieur.
- 15 centres culturels.
- 22 services publics.
- 76 établissements scolaires.
- 2 000 commerces.

LES PDE

- 28 établissements,
- 35 000 salariés potentiellement concernés.



TRANSPORTS EN COMMUN

1^{ER} JUILLET 2016
LA TARIFICATION SOLIDAIRE ÉVOLUE
POUR ENCORE + DE SOLIDARITÉ



En 2015, vous pouviez bénéficier des titres de transport à tarif réduit si votre quotient familial ne dépassait pas 630 €.
Au 1^{er} juillet 2016, ce plafond de 630 € est relevé à 750 € avec un tarif mensuel de 18,40 €, soit 60% de réduction par rapport au tarif normal.

Comment bénéficier de la tarification solidaire ?
Si vous remplissez les conditions (quotient familial inférieur à 750 €), vous pouvez d'ores et déjà, faire créer ou renouveler votre carte ModePass :
Rendez-vous à l'Espace T2C muni de votre attestation de droits (attestation CAF, CCAS).

1 an de tarification solidaire
La tarification solidaire fête ses 1 an.
Depuis sa création, 19 000 personnes bénéficient déjà de la tarification solidaire.

Quotient familial	Niveau de réduction	Tarif 2016 de l'abonnement mensuel
0 à 400 €	- 92 %	3,60 €
401 à 550 €	- 80 %	9,20 €
551 à 750 €	- 60 %	18,40 €

POUR PLUS D'INFORMATION
www.smtc-clermont-agglo.fr • www.t2c.fr
ou auprès de votre CCAS (Centre Communautaire d'Action Sociale)

SMTC
Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise

LA TARIFICATION SOLIDAIRE

- 16 000 ayants droit enregistrés.
- 14 214 abonnés tarification solidaire (mars 2016) :
 - 64 % bénéficient du tarif à - 92 %
 - 31 % - 80 %
 - 5 % - 50 %.
- Taux de rechargements des ayants droit : 87,5 %
- Les -26 ans représentent 46,7 % des abonnés tarification solidaire.



LE SMT L'ORGANISATION



INSTITUTIONNELLE

Le comité syndical	p.16
Les commissions	p.17
Les données financières	p.20
Les délibérations 2015	p.24
L'organigramme	p.25

L'organisation institutionnelle

LE COMITÉ SYNDICAL

Composition du bureau syndical

François RAGE, Président

Hervé PRONONCE, 1^{er} vice-président > système tramway

Blandine GALLIOT, 2^{ème} vice-présidente > finances, ressources humaines, moyens généraux

Odile VIGNAL, 3^{ème} vice-présidente > exploitation et nouveaux services

Olivier ARNAL, 4^{ème} vice-président > EPIC T2C

Robert COUZON, 5^{ème} vice-président > CAO

Agnès DÉSÉMARD, 6^{ème} vice-présidente > tarification solidaire

Cyril CINEUX, 7^{ème} vice-président > PDU et sa révision

Pascal GUILTARD, 8^{ème} vice-président > restructuration du réseau

Alain DUMEIL, 9^{ème} vice-président > accessibilité.

Les représentants de Clermont Communauté

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

Olivier ARNAL	Pascal GUILTARD
Saïd BARA	Anne KERGUELIN
Grégory BERNARD	Michel LACROIX
Michel BEYSSI	Laurent MASSELOT
Laurent BRUNMUROL	Raymond MONTAGNE
Jacques CHEVALIER	Jean-Marc MORVAN
Cyril CINEUX	Flavien NEUVY
Nadine ALAPETITE	Gérard NOËL
Agnès DESEMARD	Hervé PRONONCE
Alain DUMEIL	François RAGE
Sondès EL HAFIDHI	Jean-Louis REGNIER
Blandine GALLIOT	Michel SABRE
Laurent GANET	Odile VIGNAL
Laurent GILLIET	René VINZIO
Patricia GUILHOT	

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Irène CHANDEZON	Christophe BERTUCAT
Valérie BERNARD	René DARTEYRE
Jean-Pierre BRENAS	Pierre BORDES
Nadia FORTE-VIGIER	Marie-José TROTE
Chantal LELIEVRE	Michel PAGE
Claude PRACROS	Véronique PRIEUR
Nicole PRIEUR	Laurent GAUVIN
Dominique VERGNE	Julie DUVERT
Yves CHAUVET	Jacqueline BOLIS
André JAMMOT	Philippe MAITRIAS
Jérôme GODARD	Karine CHANPEYRAUD
Pierre RIOL	Marie-Jeanne RAYNAL
Michel CROS	Nicolas BONNET
Martine BELLEROSE	Martine FAUCHER
Monique BONNET	

Les représentants de la commune de Sayat

DÉLÉGUÉ TITULAIRE

Robert COUZON

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT

Gérard LANGLAIS

Les représentants de la commune de Saint-Beauzire

DÉLÉGUÉ TITULAIRE

Michel FOURNIER

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT

Christine BARGHOUT

LES COMMISSIONS PERMANENTES

Ces commissions permanentes interviennent en amont du Comité syndical. Elles formulent des avis consultatifs destinés à permettre au Comité syndical, seul décisionnaire, de délibérer.

• Commission en charge des finances, des ressources humaines et des moyens généraux

Compétences :

- Budget; gestion comptable ; dette ; paye ; gestion des carrières ; gestion des compétences ; informatique ; véhicules et bâtiment

Président : François RAGE

• Présidente suppléante : Blandine GALLIOT

Christophe BERTUCAT ; Michel BEYSSI ; Jean-Pierre BRENAS ; Robert COUZON ; Martine FAUCHER ; Michel LACROIX ; Laurent MASSELOT ; Flavien NEUVY ; Claude PRACROS ; Hervé PRONONCE ; Michel SABRE ; Odile VIGNAL.

• Commission en charge de l'exploitation et nouveaux services

Compétences :

- Suivi et évolution du réseau ; gestion et suivi des contrats de transport ; gestion et suivi du patrimoine mis à disposition de l'exploitation ; système d'aide à l'exploitation voyageurs et billettique.
- Nouveaux services : covoiturage, autopartage, véhicule libre-service, déploiement du numérique, Open data.

Président : François RAGE

• Présidente suppléante : Odile VIGNAL

Olivier ARNAL ; Christine BARGHOUT ; Valérie BERNARD ; Grégory BERNARD ; Karine CHANY-PEYRAUD ; Jacques CHEVALIER ; Cyril CINEUX ; Nadine ALAPETITE ; Agnès DESEMARD ; Alain DUMEIL ; Sondès EL HAFIDHI ; Laurent GAUVIN ; Laurent GILLIET ; Patricia GUILHOT ; Pascal GUITTARD ; Anne KERGUELIN ; Chantal LELIEVRE ; Raymond MONTAGNE ; Gérard NOEL ; Véronique PRIEUR ; Marie-José TROTE ; René VINZIO ;

• Commission en charge du Système tramway

Compétences :

- maintenance du matériel roulant et installations fixes ; exploitation et sûreté de fonctionnement ; management qualité ; évolution réseau ; évolution système

Président : François RAGE

• Président suppléant : Hervé PRONONCE

Saïd BARA ; Grégory BERNARD ; Nicolas BONNET ; Pierre BORDES ; Irène CHANDEZON ; Yves CHAUVET ; Jacques CHEVALIER ; Julie DUVERT ; Laurent GANET ; Philippe MAITRIAS ; Raymond MONTAGNE ; Jean-Marc MORVAN ; Nicole PRIEUR ; Jean-Louis REGNIER ;

L'organisation institutionnelle

LES AUTRES COMMISSIONS

• Élus membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Président : François RAGE ou son représentant Robert COUZON

Membres titulaires : René VINZIO ; Jacques CHEVALIER ; Agnès DESEMARD ; Jean-Louis REGNIER ; Michel SABRE

Membres suppléants : Nadine ALAPETITE ; Michel LACROIX ; Alain DUMEIL ; Raymond MONTAGNE ; Michel BEYSSI

• Élus au conseil d'administration de la régie T2C

Président : Olivier ARNAL

Membres : François RAGE ; Hervé PRONONCE ; Blandine GALLIOT ; Odile VIGNAL ; Robert COUZON ; Agnès DESEMARD ; Cyril CINEUX ; Pascal GUITTARD ; Alain DUMEIL ; Jacques CHEVALIER ; Laurent GILLIET ; Bernard COURTINE remplacé par Nadine ALAPETITE le 9 avril 2015 ; Flavien NEUVY ; Michel LACROIX ; Jean-Marc MORVAN ; René VINZIO.

• Comité de pilotage de l'étude sur la mise en place d'une tarification solidaire

Membres : Odile VIGNAL ; Blandine GALLIOT ; Agnès DESEMARD ; Cyril CINEUX ; Olivier ARNAL ; Alain DUMEIL ; Patricia GUILHOT ; Claude PRACROS

• Commission consultative des services publics locaux

Prévu par l'article L1413-1 du CGCT, cette commission présidée par le Président du SMTC, ou son représentant, a pour objet de donner un avis préalable à toute décision de principe, de recourir à toute convention de délégation de service public, à toute création de régie dotée de l'autonomie financière et à tout projet de contrat de partenariat.

La CCSPL est une instance de concertation, elle est composée :

- des membres du Bureau Syndical
- et 5 représentants d'associations locales :
 - FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers)
 - ADUT (Association des usagers des transports clermontois)
 - ASTUCE (Association des usagers des transports urbains de l'agglomération clermontoise)
 - CDIPH (Collectif départemental pour l'insertion des personnes handicapées) : Jean-Sylvain FROSSARD
 - Association Vélocité 63.

• Représentants dans divers organismes

Aduhme	Clermont métropole	Gart
Titulaire : Blandine GALLIOT	Titulaire : Cyril CINEUX	Titulaire : François RAGE
Suppléant : Michel LACROIX	Suppléant : Jacques CHEVALIER	Suppléante : Odile VIGNAL
Afgnv	Club des villes et territoires cyclables	Polis
Titulaire : Odile VIGNAL	Titulaire : Odile VIGNAL	Titulaire : Robert COUZON
Civine	Suppléant : Nadine ALAPETITE	Uitp
Titulaire : Odile VIGNAL	Titulaire : Agnès DESEMARD	Titulaire : Hervé PRONONCE
Suppléant : Robert COUZON		
Codatu		
Titulaire : Robert COUZON		

LES PRINCIPAUX DOSSIERS SUIVIS EN 2015

1 - Les réunions du Comité syndical

Durant cette année 2015, le Comité Syndical s'est réuni 5 fois aux dates suivantes :

BUREAU	COMITÉ SYNDICAL
15 JANVIER	22 JANVIER
2 AVRIL	9 AVRIL
11 JUIN	18 JUIN
17 SEPTEMBRE	24 SEPTEMBRE
19 NOVEMBRE	26 NOVEMBRE

2 - Les principaux dossiers

> La tarification solidaire

Le Comité syndical du 22 janvier a voté la nouvelle grille tarifaire dans laquelle s'inscrit la tarification solidaire applicable au 1^{er} juillet 2015. Des conventions sont signées avec les CCAS et les prescripteurs partenaires du SMTC-AC pour la mise en œuvre.

NIVEAU DE RÉDUCTION	TARIF 2015 DE L'ABONNEMENT MENSUEL
- 92 %	3,60 €
- 80 %	9,20 €
- 60 %	18,40 €



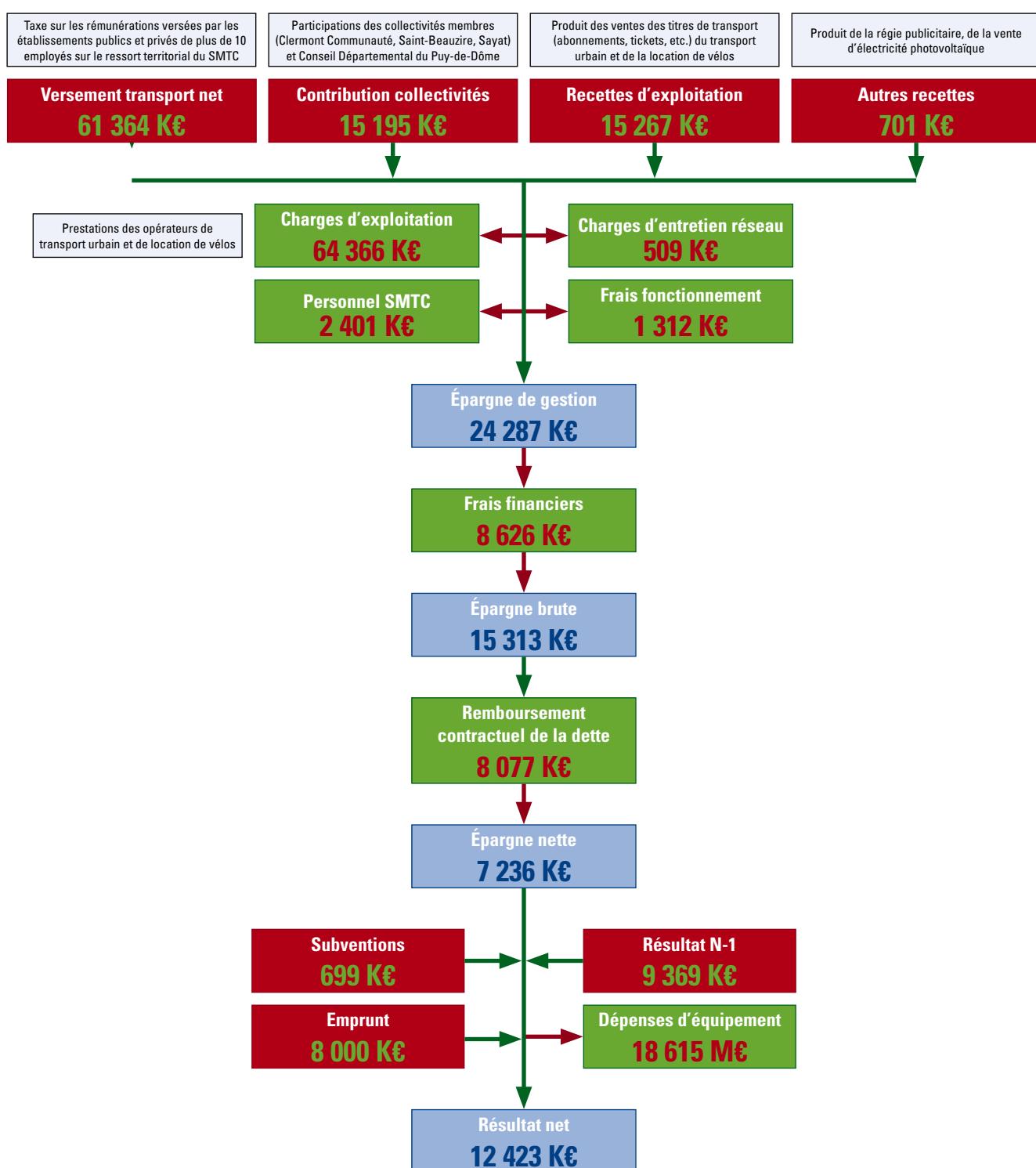
> Gestion de la dette

Le Comité syndical du 22 janvier 2015 a autorisé le Président du SMTC-AC à signer une convention avec le représentant de l'État pour permettre le versement de l'aide du fonds de soutien et pour conclure une transaction avec la SFIL dans le cadre d'une opération de désensibilisation des prêts structurés. Le Comité syndical du 24 septembre 2015 a autorisé la Vice-présidente en charge des finances, à conclure l'opération de désensibilisation de 2 prêts structurés. La dette du SMTC-AC est désormais construite à 80% de prêts à taux fixe.

L'organisation institutionnelle

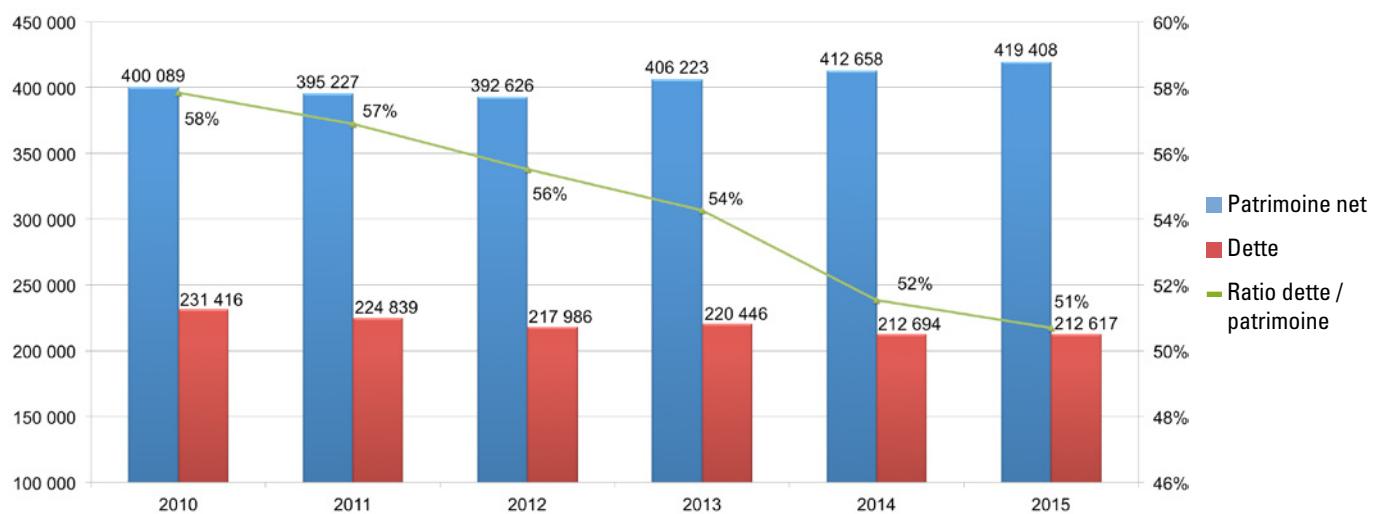
LES DONNÉES FINANCIÈRES

■ PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES COMPTES 2015



■ DETTE ET PATRIMOINE

Le recours à l'emprunt de 8 M€ en 2015 s'équilibre avec le remboursement contractuel de la dette dont l'encours se stabilise à 212,6 M€. La capacité de remboursement, calculée par le rapport de cet encours par l'épargne brute, s'établit à moins de 14 ans, durée inférieure au solde de la durée de vie des équipements financés.



Au cours des dernières années, la part de la dette sur le patrimoine net a été réduite de 7%, traduisant ainsi la capacité du SMTC à financer les nouveaux équipements sans recours à l'emprunt.

■ PATRIMOINE

Au cours de la même période, la diminution du rapport patrimoine net sur patrimoine brut illustre la pause relative des investissements après une phase de très fort développement avec la ligne A de tramway.



L'organisation institutionnelle

■ QUELLES RESSOURCES

• Le versement transport

Bénéficiaires indirects du service public de transport de voyageurs, les employeurs privés et publics de plus de 9 salariés contribuent au financement du SMTCA au travers du versement transport, taxe assise sur la masse salariale au taux de 1,8%, inchangée depuis 2009.

Ce financement représente 66% des recettes récurrentes du SMTCA.

Après plusieurs années de croissance dynamique (+2,5%), les recettes du versement transport ne progressent que de 1,5% par rapport à 2014, en retrait de 1% par rapport au budget. Cette moindre dynamique est la conséquence d'une progression plus faible des rémunérations, évolution affectant également le niveau régional et national.

• Les contributions des collectivités

Les collectivités membres, la communauté d'agglomération Clermont Communauté, les communes de Saint-Beauzire et Sayat, en vertu de leur délégation de la compétence transport, participent au développement des transports en commun à hauteur de 12 M€.

En 2015, s'ajoute une participation de 0,7 M€ au financement de la tarification solidaire mise en œuvre à partir du 1^{er} juillet.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme contribue au financement du transport scolaire dans le ressort du SMTCA sous forme d'une subvention de 2,3 M€ dans le cadre de la convention « Système S ».

Enfin, le SMTCA reçoit une dotation de décentralisation de l'État à hauteur de 0,2 M€.

L'ensemble de ces participations représentent 17% des recettes récurrentes du SMTCA.

• Les usagers des réseaux de transport

Les ventes de titres de transport représentent 16% des recettes du SMTCA. Ainsi, les usagers des services de mobilité urbaine participent à hauteur de 25% des charges d'exploitation.

2015 a fait l'objet d'un renouvellement tarifaire avec une réduction et une simplification du nombre de titres et la mise en œuvre d'une tarification solidaire, basée sur les revenus et faisant abstraction des différents statuts dont le financement a été apporté conjointement par l'ensemble des communes du ressort territorial, la communauté d'agglomération et le SMTCA.

Cette nouvelle tarification a pour objectif de donner accès à la mobilité aux plus démunis dont le quotient familial est inférieur à 630 €. Au-delà des personnes en recherche d'emploi, ce dispositif s'ouvre aux travailleurs à temps partiel, aux familles monoparentales.

Cette nouvelle tarification a généré 4 900 abonnés supplémentaires portant son nombre à plus de 40 000 personnes. La fréquentation a augmenté en conséquence avec 31,5 millions de voyages, progressant de 5,4% par rapport à 2014.

Le bilan provisoire à la fin du premier semestre confirme l'équilibre financier prévu par l'étude. Afin de renforcer la progressivité de l'action, le seuil d'accès à la réduction tarifaire est relevé à 750 €, à partir du 1^{er} juillet 2016.

■ QUELLES DÉPENSES

L'exploitation des réseaux

Les charges d'exploitation sont composées des prestations versées aux exploitants des réseaux de transport de voyageurs (lignes régulières, transport à la demande, transport de personnes handicapées, service de réservation) et du service de location de vélos (longue durée et libre-service).

Elles sont composées en majorité de coûts de personnel (conduite et maintenance des véhicules).

En 2015, la progression des charges d'exploitation reste modérée (+1,6%) en raison de la stabilisation de l'offre de service et de taux de révision modérés.

• La charge de la dette

Les charges financières sont en baisse (-6,3%) en raison de taux plus favorables qu'en 2014 et de la décroissance de la dette de 3,5% en 2014. L'encours du SMTC dispose d'une forte visibilité sur le niveau de sa charge financière avec 80,3 % de l'encours à taux fixe.

La contrepartie de cette visibilité est d'un coût moyen relativement élevé.

Début novembre 2015, le SMTC a réaménagé la totalité de son emprunt structuré.

Ce réaménagement prend effet le 5 janvier 2016 et le 1^{er} octobre 2017, date à laquelle l'encours structuré sera nul.

Par ailleurs, le SMTC va pouvoir bénéficier d'une aide de la part du Fonds de Soutien versée jusqu'en 2028 qui lui permettra de couvrir une part importante du remboursement de la part de l'emprunt ayant servi au financement de la soulte de sortie.

• Les investissements

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 18,6 M€, dont notamment :

- l'acquisition de 4 rames de tramway (n°28 à 31) : 10,2 M€ d'acompte,
- les acquisitions de bus dans le cadre du renouvellement de la flotte : 4 M€,
- l'amélioration de l'ergonomie du poste de commande des rames de tramway : 0,8 M€ d'acompte,
- l'acquisition de 180 vélos en libre-service et l'installation de 18 stations : 0,7 M€,
- le remplacement de la rame 15 par la rame 27 : 0,4 M€,
- la modernisation des équipements mobiliers (véhicules d'intervention, informatique, licences, gros outillages, mobiliers, etc.) mis à disposition de T2C : 0,4 M€.



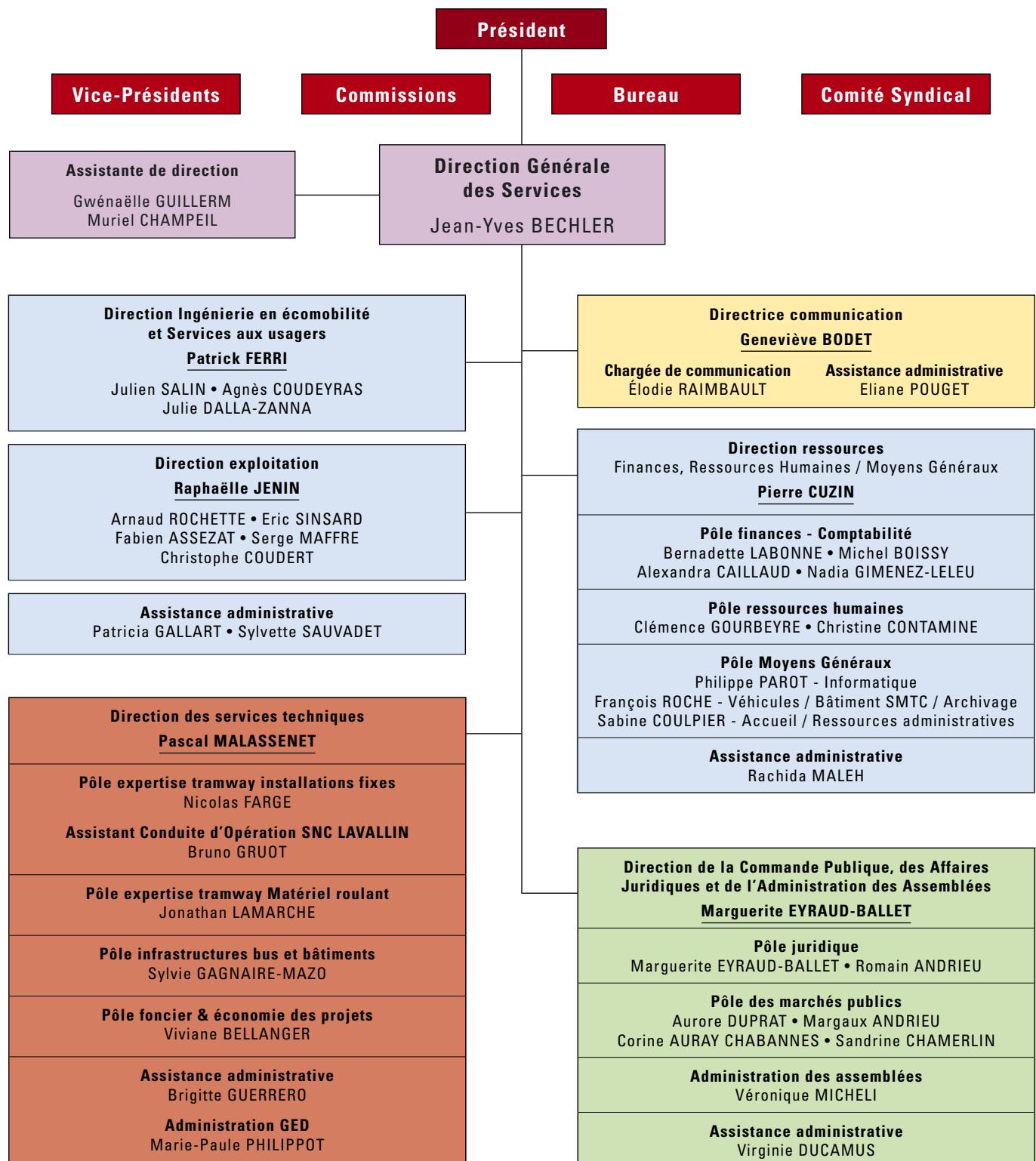
Délibérations 2015

Durant cette année, le Comité syndical a adopté 72 délibérations.

22 JANVIER		10. Plan de déplacements d'établissement : Cofinancement études		12. Subvention financière à la commune du Cendre pour la création d'un quai aux normes d'accessibilité personnes à mobilité réduite à l'arrêt « Les Allées d'Aussandra » dans le cadre de travaux de VRD Route des Martres	
1. Budget primitif 2015	7. Désignation d'un membre suppléant pour représenter le SMTC-AC auprès du Club des villes et territoires cyclables	11. Études d'impact sur la circulation d'un contresens bus rue de l'Oradou : participation financière SMTC-AC	13. Autorisation à titre expérimental pour que les lignes routières interurbaines du Conseil Départemental desservent la commune de Saint-Genès Champanelle située sur le PTU de l'agglomération clermontoise	14. Mise à la réforme sortie du patrimoine	
2. Autorisation de programme 2015	8. Convention PDE CEPAL : renouvellement	12. Travaux VRD route de Clermont à Nohanent : mise aux normes PMR des quais « La Cheyre »	13. Passeurs d'images 2015	14. Mise à la réforme sortie du patrimoine	
3. Tarifs 2015	9. Convention PDE DIRECCTE Auvergne : Renouvellement	14. Action de communication ciblée basée sur des jeux, des concours, des opérations événementielles	15. Avenant 4 à la convention de mise à disposition de services entre Clermont Communauté et le SMTC-AC	1. Réalisation d'un atelier remisage à La Pardieu	
4. MOE travaux de reprise viaduc Saint-Jacques et du programme entretien-maintenance : désignation des membres du jury	10. Plan de déplacement d'établissement : CHU	16. Journée du transport public	2. Décision modificative n°3 2015	2. Décision modificative n°3 2015	
5. Gestion foncière : échange foncier SMTC/VCF	11. Partenariat « Les arts en balade »	24 SEPTEMBRE	3. Rapport sur les orientations budgétaires 2016	3. Rapport sur les orientations budgétaires 2016	
6. Subvention à la mairie de Clermont-Ferrand pour la mise aux normes PMR de l'arrêt « Lycée Sidoine Apollinaire »	12. Subvention financière à la commune du Cendre dans le cadre des travaux VRD zone pilote d'habitat de la Montorière pour la création aux normes PMR de deux quais	1. Décision modificative n°2 2015	4. Gestion de la dette : protocole transactionnel	4. Gestion de la dette : protocole transactionnel	
7. Participation financière au dispositif de vidéo protection déployé le long de la ligne de tramway	13. Gestion des effectifs	2. Gestion de la dette	5. Convention centrale de mobilité Auvergne mobilité	5. Convention centrale de mobilité Auvergne mobilité	
8. Plan de déplacement d'établissement : conseil Régional d'Auvergne	14. Plan de formation 2015	3. Rapport de gestion 2014 Régie T2C	6. Plan de déplacements d'établissement CNFPT : renouvellement de la convention	6. Plan de déplacements d'établissement CNFPT : renouvellement de la convention	
9. Festival du court-métrage	15. Avenant n°3 à la convention C13-17 de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité	4. Événementiel dans le cadre des 10 ans des PDE	7. Partenariat Festival du court-métrage	7. Partenariat Festival du court-métrage	
10. Gestion des effectifs	18 JUIN	5. Dévoiement de la conduite GRDF du dépôt T2C à La Pardieu	8. Parc relais Les Pistes : convention d'occupation	8. Parc relais Les Pistes : convention d'occupation	
11. Régime indemnitaire du cadre d'emplois des techniciens territoriaux	1. Décision modificative 2015 n°1	6. Pôle d'échange intermodal gare : dispositif d'indemnisation amiable du préjudice commercial	9. Convention de mutualisation SMTC-AC : Clermont Communauté : avenant n°5	9. Convention de mutualisation SMTC-AC : Clermont Communauté : avenant n°5	
12. Prestations sociales	2. Gestion des effectifs	7. Plan de déplacements d'établissement : Ville de Pont-du-Château	10. Gestion des ressources humaines	10. Gestion des ressources humaines	
13. Gestion de la dette	3. Conventions pour la mise en œuvre de la tarification solidaire	8. Plan de déplacements d'établissement : Université Blaise Pascal	11. Revalorisation de la participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents du SMTC-AC	11. Revalorisation de la participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents du SMTC-AC	
14. Renouvellement bail commercial boutique T2C	4. PEI gare : disposition d'indemnisation amiable du préjudice commercial : demande de provision 2015	9. Avenant n°2 à la convention PDE de Clermont Communauté C11-31	12. Mise à jour du dispositif des astreintes	12. Mise à jour du dispositif des astreintes	
9 AVRIL	5. Extension tramway : protocole transactionnel Colas Rail	10. Avenant n°2 à la convention PDE du Groupe Centre France C12-03	13. Réforme de matériels	13. Réforme de matériels	
1. Compte administratif	6. Tramway de l'agglomération clermontoise : vente parcelle A1 421 à la commune de Clermont-Ferrand	11. Service C.vélo : convention SNCF/Mobilités gares et connexions			
2. Autorisation de programme 2015	7. Plan de déplacements d'établissement La Poste : renouvellement				
3. Budget supplémentaire 2015	8. Plan de déplacements d'établissement INRA : renouvellement				
4. Délégation au Président de décision de gratuité temporaire des services de transport urbain	9. Plan de déplacements d'établissement Michelin : renouvellement				
5. Constitution d'un jury pour la MOE Atelier remisage La Pardieu					
6. Désignation d'un administrateur au conseil d'administration de la régie T2C					

- Direction ingénierie en éco-mobilité et services aux usagers
- Direction exploitation
- Direction des services techniques
- Direction ressources
- Direction de la Commande Publique, des Affaires Juridiques et de l'Administration des Assemblées
- Direction communication

L'organigramme



LES SERVI

EC 3 EBAI



CES

Direction exploitation	p.28
Direction ingénierie en éco-mobilité et services aux usagers	p.38
Direction des services techniques	p.42
Direction ressources	p.50
Direction de la communication	p.58
Direction de la commande publique, des affaires juridiques et administration des assemblées (CPAJAA)	p.72



Direction exploitation

Les missions de la Direction

- Définition de l'offre de transport
- Définition et passation des contrats d'exploitation du réseau de transports en commun : suivi administratif et financier
- Gestion et développement de la billettique, du SAEIV, contrôle de l'exploitation T2C et affrétés
- Qualité réseau et certification
- Mise en accessibilité du réseau urbain (stations et véhicules)
- Travaux d'aménagement de voirie nécessaires à l'exploitation du réseau
- Suivi de réclamations
- Sécurité des transports urbains
- Suivi des indicateurs et tableaux de bord
- Intermodalité
- Préparation et suivi des commissions d'exploitation :
 - analyse et modélisation des demandes de modification et/ou de création d'offres supplémentaires, traitement des réclamations,
 - contact avec Clermont Communauté, les 22 communes, les associations d'usagers, de parents d'élèves, les particuliers...
- Renseignements de l'enquête annuelle CERTU (cahiers verts). Réf. : www.certu.fr
- Coopérations nationales et internationales : assistance et support de savoir faire

Au total, en 2015, ce sont 352 courriers arrivés dont 55 courriers reçus relatifs à des réclamations d'usagers à la Direction exploitation et 259 courriers envoyés par cette dernière.





LES GRANDS THÈMES

Le SMTCA définit la politique des transports en commun sur le PTU (Périmètre des Transports Urbains) : parcours, arrêts, horaires, fréquences, amplitude, tarification.

Il veille quotidiennement à proposer aux usagers une offre de transports publics qualitative, performante et pertinente, visant aussi bien à irriguer la ville centre, qu'à desservir les communes qui l'entourent.

Le SMTCA et les exploitants œuvrent conjointement pour assurer le service public de transport en commun.

La Régie des Transports en Commun Clermontois (T2C) est l'opérateur principal en charge du réseau urbain.

Le réseau périurbain est confié par marchés publics à des opérateurs privés, participant de la sorte à la vitalité du tissu économique local.

■ L'OFFRE DE TRANSPORT

Le SMTCA est propriétaire des moyens matériels affectés aux transports en commun (infrastructures, équipements, véhicules).

T2C exploite la ligne de tramway ainsi que les 18 lignes urbaines régulières de bus avec les moyens qui sont mis à sa disposition.

T2C a le statut d'Établissement Public rattaché au SMTCA. Les rapports T2C/SMTCA sont régis par un Contrat de Service Public (période 2013-2017).

La ligne A représente 21 % de l'offre kilométrique commerciale mais concentre un peu plus de 55 % des voyages sur le réseau urbain.

En 2015, le SMTCA a procédé à des ajustements (horaires, parcours, amplitude, fréquence) afin de mieux interfaire les lignes entre elles et faciliter les correspondances.

Ces améliorations ont rendu l'offre plus pratique et attractive. Les usagers ont plébiscité le réseau avec 31 500 000 voyages (+ 1 600 000 voyages par rapport à 2014 soit + 5,4%, avec un impact fort de la tarification solidaire.

Des lignes ont été étoffées (courses supplémentaires sur la C et la 26, nouvelles dessertes : lignes 3 et 34).

D'autres sont rationalisées compte tenu de la fréquentation (lignes 25, 33).

Enfin, une mise en concordance des grilles horaires favorise l'interopérabilité avec les autres autorités de transport (SNCF, Transdôme et TER).



Direction exploitation

• Desserte de la commune de la commune de Saint Genès-Champanelle par les cars départementaux et régionaux

Depuis le mois de septembre 2015, les lignes Transdômes 21, 52 et la ligne TER Mauriac/Bort-les-Orgues/Clermont-Ferrand desservent des arrêts de Saint-Genès Champanelle situés sur le Périmètre des Transports Urbains (PTU) de l'agglomération clermontoise.

Cette offre régulière, expérimentée jusqu'en juin 2016, permet aux habitants de Saint-Genès Champanelle en possession d'un titre de transport T2C de rejoindre le centre de Clermont-Ferrand en 20 min. Ce dispositif vient en complément des services de transport à la demande (TAD) qui permettent de rejoindre la place Allard (correspondance ligne B, 5, 26) et CHU G. Montpied (correspondance ligne A et 8) et des services spécifiques à destination des établissements scolaires rattachés à la commune.

Dans le cadre de cette expérimentation un point de vente de tickets T2C a été créé à Theix-centre.

• Adaptations de l'offre de service pour l'été 2015

- Dévoiement de la ligne 20 « Gerzat/Aulnat » par la rue Jules Ferry sur la commune de Gerzat.
- Création de l'arrêt « Maison de la Culture » en quai à quai avec l'arrêt de tramway pour les lignes de bus n°4, 8 et 13.
- Ajustement des horaires de la ligne 20 en gare SNCF d'Aulnat pour améliorer les correspondances avec les TER.
- Réalisation d'un terminus à la Laiterie pour 25 services de la ligne 3 « Stade G. Montpied/Les Vignes/Romagnat ».
- Suppression de 20 services de la ligne 25 « Musée d'Art Roger Quilliot/Zone des Gravanches » en raison

de la faible fréquentation constatée sur certaines courses et ajustement des courses aux horaires de prise et de sortie de poste ainsi qu'aux horaires de pointe de fréquentation des établissements desservis.

- Renforcement de l'offre entre Royat et Ceyrat sur la ligne 26 « Royat Place Allard/Ceyrat » avec 14 liaisons supplémentaires dans les deux sens et la suppression du terminus Ceyrat Boisséjour Monument + suppression de deux allers et retours partiels de midi du lundi au vendredi ainsi que le samedi faiblement utilisés.
- Prolongement du dernier service de la ligne C « Tamaris/Cournon Lycée Descartes » au-delà à de 20h 30, soit 21h.
- Suppression des services réguliers de la ligne 33 « Saint Beauzire/Les Pistes » du samedi peu ou pas du tout utilisés et mise en œuvre d'un service en mode Transport à la Demande.
- Optimisation de la ligne 34 « Cournon/Le Cendre » et création d'une liaison Lempdes/Cournon à raison de 2 allers et retours les mardis et jeudis en période scolaire.
- Adaptations des services spécifiques à destination des usines.
- Autorisation de cabotage sur la commune de Saint-Genès Champanelle pour les lignes régulières interurbaines organisées par le Département du Puy-de-Dôme et pour les liaisons régionales par autocars organisées par la Région Auvergne.

• Études d'adaptation de l'offre pour l'été 2016

- Desserte de la Plaine de Sarliève.
- Desserte d'Opme et Saulzet.
- Connexion plus directe entre la commune de Cébazat et la ligne de tramway à Croix/Neyrat.
- Desserte du quartier du Prat, etc.



• **Navette Clermont-Ferrand / gare du train Le Panoramique des Dômes**

L'année 2015 a été la 4^{ème} année de la mise en exploitation du train Panoramique des Dômes, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Le SMTC-AC a proposé une navette desservant la gare du train Le Panoramique des Dômes à partir de Clermont-Ferrand du samedi 11 avril au dimanche 27 septembre.

Les services ont été assurés tous les jours de la semaine, du lundi au dimanche y compris les jours fériés, à raison de 6 allers-retours quotidiens.

20 150 voyageurs ont emprunté cette navette.

■ **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE**

Étude d'impact sur la circulation d'un contresens bus, rue de l'Oradou

La ligne à Haut Niveau de Service C qui relie le quartier Tamaris à Clermont-Ferrand au Lycée de Cournon d'Auvergne est dénâtée entre les arrêts Carnot et Pradelle.

Le SMTC a donc demandé à la Ville de Clermont-Ferrand d'étudier le passage par la rue de l'Oradou de la seule ligne C dans les deux sens afin d'apporter une meilleure visibilité et d'améliorer la régularité de la ligne.

La Ville de Clermont-Ferrand a lancé une étude cofinancée par le SMTC à hauteur de 70% du coût, soit 12 113,00 €.

Les conclusions de cette étude devraient être rendues fin du premier semestre 2016.

■ **INSTALLATION SÉCURITÉ**

Vidéo protection le long de la ligne de tramway

Le SMTC participe financièrement au déploiement de la vidéo protection le long de la ligne de tramway dans les secteurs : Saint-Jacques/Dolet entre les arrêts « Dolet » et « Henri Dunant » ; Croix de Neyrat au niveau des abords de l'ancienne passerelle, du carrefour rue des Hauts de Chanturgue/Torpilleur Sirocco jusqu'à l'extrémité du talus situé devant l'immeuble « Le Panoramique » ; et les Vergnes, dans le périmètre de la zone de retourne du tramway pour un montant de 68 227 €.



Direction exploitation

■ LES CONTRATS D'EXPLOITATION

• La Régie T2C

Dans le cadre du contrat de service public 2013 - 2017, la Régie T2C est chargée de l'exploitation et de la gestion du Réseau, objet du contrat. Elle a ainsi la responsabilité de l'exécution du service en organisant, de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible, la mise en place des moyens nécessaires à la réalisation des services qui lui sont confiés.

Le SMTCA met à disposition de la Régie T2C les infrastructures et les équipements nécessaires à l'exploitation des services (véhicules, équipements industriels...). Elle est responsable du bon fonctionnement du service et se doit d'assurer la continuité du service public.

Dans le cadre de ses attributions, la Régie élabore et propose les solutions permettant de concourir à la réalisation des objectifs définis par l'Autorité Organisatrice dans le cadre de sa politique générale. À cet effet, elle est une force de propositions.

Le réseau urbain, confié à la Régie, se compose de la façon suivante :

- 1 ligne de tramway : la ligne A,
- 2 lignes de bus à haut niveau de service : les lignes B et C,
- 16 lignes de bus,
- des services à vocation scolaire et de desserte de sites industriels.

La production d'offre de service est stable en 2015 avec une production annuelle commerciale de 6,261 millions de kilomètres (+0,8% / 2014) dont 1,296 millions de kilomètres réalisés par le tramway.

La vitesse commerciale moyenne s'établit à 17,15 km/h (-0,8% / 2014).



La fréquentation est en progression sensible par rapport à 2014 avec 30,561 millions de voyages annuels (+5,8% / 2014) dont plus de la moitié avec le tramway et 17,450 millions de voyages (+9,2% / 2014). Cette augmentation s'inscrit dans une croissance régulière depuis 2013 de l'ordre de 3 à 5 % par an : 3,5% entre 2011 et 2012, 3,9% entre 2013 et 2014.

La recette d'exploitation s'établit à 15,155 M€ dont 8,247 M€ : produit des abonnements, et 6,535 M€ : produit des titres occasionnels (ticket unitaire, carnet de 10, ticket 24h etc...).

La création de la tarification solidaire au 1^{er} juillet 2015 a permis l'accès à la mobilité de nouveaux abonnés dont le nombre s'établit à 40 125 en mars 2016.

L'année 2015 a été une année satisfaisante en matière de taux de panne et de disponibilité des véhicules.



Les objectifs de qualité, mesurée par un organisme indépendant sur des critères définis (ponctualité, information aux voyageurs, disponibilité des équipements, conduite, accueil, propreté des véhicules et des installations fixes) sont dépassés en 2015 avec 92,27 % (+2,18%), en progression constante depuis 2013 (respectivement 90,90 %, 91,65 %, 92,27 %).

La prestation facturée au SMTC en 2015 s'élève à 56,677 M€, stable par rapport à 2014, à laquelle s'ajoute un bonus (qualité, recettes, fraude) de 260 000 €.

La qualité du réseau urbain de l'agglomération clermontoise est analysée sur les périmètres suivants :

- rames et stations de tramway
- bus
- arrêts bus
- conducteurs
- au travers de 6 critères qui sont :
 - la propreté
 - l'information
 - la disponibilité
 - agence T2C
 - agents de contrôle
 - téléphone
 - Internet
 - l'accueil
 - la conduite
 - la ponctualité

Ces échanges permettent d'envisager des améliorations et de les transposer en objectifs.

Les mesures sont effectuées tous les trimestres et sont réalisées :

- soit par un technicien dédié EFFIA pour les indicateurs propreté, information et disponibilité,
- soit par un « client mystère » pour les indicateurs accueil, conduite et ponctualité.

En 2015 :

- 3 244 mesures ont été réalisées pour le réseau urbain T2C
- 166 pour les lignes périurbaines : 83 mesures « véhicules » et 83 mesures « conducteurs »,
- 493 pour MooviCité :
 - 313 pour le TAD tout public
 - 180 pour le TAD PMR.



Direction exploitation

- Lignes périurbaines

Elles sont au nombre de 5 :

- **Ligne 31** >> Châteaugay/Clermont-Fd
- **Ligne 32** >> Sayat/Nohanent/Clermont-Fd
- **Ligne 33** >> Saint-Beauzire/Clermont-Fd
- **Ligne 34** >> Cournon/Le Cendre
- **Lignes 35-36** >> Lempdes/Clermont-Fd et Pont-du-Château/Lempdes/Clermont-Fd.

3 transporteurs indépendants réalisent ces services : Kéolis Loisirs et Voyages, Cellier Chevanet et Grand Tourisme Giron.

Les matériels nécessaires à la réalisation de ces services sont la propriété des exploitants, seule la billettique est mise à disposition par l'autorité organisatrice.

Au total en 2015, ce sont 741 348 km qui ont été parcourus par ces 5 lignes, pour un montant global de 2 675 117,22 € HT.

- Transports scolaires

Le SMTCA affrète directement des services de lignes régulières à titre principal pour les scolaires au sein du PTU.

14 marchés publics regroupent ces services et couvrent la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2016.

5 transporteurs indépendants en sont les attributaires.

Les matériels nécessaires à la réalisation de ces services sont la propriété des exploitants, seule la billettique est mise à disposition par l'autorité organisatrice.

- Transport à la Demande : MooviCité

• La centrale de réservation

Elle gère les réservations des Transports à la demande (TAD) soit à destination des personnes à mobilité réduite (PMR) sur l'ensemble du PTU, soit tout public sur 7 zones.

En 2015, elle a traité 32 597 appels soit une baisse de 13 % par rapport à 2014. Cette centrale est exploitée avec 4 opératrices téléphoniques qui assurent l'accueil et la prise de rendez-vous du lundi au samedi de 7 h à 19 h.

En 2015, il y a eu 303 jours d'ouverture.

Les logiciels de paramétrage et de programmation des services sont la propriété du SMTCA.

• Le TAD tout public

7 zones :

- Sayat
- Châteaugay/Saint-Beauzire
- Pérignat-lès-Sarliève
- Orcines
- Saint-Genès Champanelle
- Saint- Genès-Champanelle/Orcines/Royat
- Opme/Saulzet le Chaud/Beaumont

La production est de **263 543 km** en 2015 en baisse de 2,14 % par rapport à 2014.

Le nombre de voyageurs transportés a été de 32 576 pour 14 671 courses soit un taux de groupage de 2,22 % pour un coût de 432 155 €.



• Le TAD-PMR

Ce service a :

- produit **302 014 km** d'exploitation commerciale en 2015 en hausse de 2% par rapport à 2014
- réalisé **29 977 voyages** (une progression de 3 %) pour **33 372 personnes** ont été transportées contre 32 721 en 2014.

Le taux de groupage est de 1,115 personne par voyage, en légère baisse de 1,18 % par rapport à 2014.

Le matériel roulant nécessaire à la réalisation de ce service est la propriété de l'exploitant. Le marché regroupant la Centrale de réservation, le TAD PMR et le TAD tout public a été renouvelé le 1^{er} janvier 2013. En attributaire, MooviCité est une filiale de Véolia Transdev, spécifiquement pour l'agglomération clermontoise.

■ PROCÉDURE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION EN CAS D'ALERTE POLLUTION

Suite aux recommandations de l'arrêté inter-préfectoral du 25 février 2015, le SMTC, sur décision de son Président, peut mettre en œuvre des mesures tarifaires temporaires en cas d'épisode de pollution. Dans ce cadre, une information a été diffusée auprès de l'ensemble des transporteurs affrétés afin de permettre une transmission complète et rapide de l'information.

■ QUALITÉ RÉSEAU ET CERTIFICATION

Alerte pollution : mise en place d'une procédure de diffusion d'information

Suite aux recommandations de l'arrêté inter-préfectoral du 25 février 2015, le SMTC, sur décision de son Président, peut mettre en œuvre des mesures tarifaires temporaires en cas d'épisode de pollution. Dans ce cadre, une information a été diffusée auprès de l'ensemble des transporteurs affrétés afin de permettre une transmission complète et rapide de l'information.



Direction exploitation

■ FRAUDE : BILAN 2015

Les périmètres enquêtés sont les suivants : espace transport (PTU), réseau urbain (lignes bus T2C), tramway, réseau périurbain (lignes périurbaines exploitées par différents transporteurs).

L'analyse porte sur le refus de présentation de titre, la fraude dure (voyageurs sans titre), la fraude constatée (voyageurs en situation irrégulière).

Le taux de fraude retenu est la somme de la fraude dure et de la fraude constatée.

Pour l'ensemble de l'espace transport de la compétence du SMTCA, **le taux de fraude est de 5,90 %.**

■ AUDIT D'OBSOLESCENCE DU SYSTÈME BILLETTIQUE

L'installation du système billettique (génération 2004) sur le réseau des transports en commun clermontois date de 2006. Depuis, des évolutions continues du système ont été opérées pour la mise aux normes bancaires ou autres demandes d'évolution de l'exploitant.

Le système est aujourd'hui vieillissant et même sur certains composants obsolète ce qui rend les opérations de maintenance difficiles voire impossibles à court terme tout comme les évolutions vers les nouveaux supports et usages plus innovants comme l'interopérabilité, le ticket sans contact, la validation par smartphone ou la vente sur internet.

Le SMTCA a donc décidé de réaliser un audit d'obsolescence de son système billettique et de participer, avec les autres Autorités Organisatrices de Transport de la zone d'influence de la métropole clermontoise, notamment avec le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, à une étude de définition d'un système plus moderne intégré et interopérable.

■ ACCESSIBILITÉ

• Schéma directeur.

Dans le cadre de la loi de 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et comme le précise l'arrêté du 27 mai 2015, le SMTCA a soumis, auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme, une demande de prorogation du délai de dépôt du SDA Ad'Ap pour le 27 septembre 2016.

Ce document qui intégrera dans sa conception l'ensemble des partenaires comprendra :

- le diagnostic accessibilité du service de transport en commun de l'agglomération clermontoise,
- la stratégie de mise en accessibilité du réseau,
- la programmation pluriannuelle de mise en accessibilité.



■ ÉVÉNEMENTIEL

Dans le cadre de ses missions, le service exploitation a également comme prérogative de répondre aux besoins spécifiques de transports inhérents aux différents événements sportifs et culturels se déroulant à Clermont-Ferrand ou sur le Périmètre de Transport Urbain.

Le SMTC participe activement à la vie de l'agglomération en accompagnant, par l'intermédiaire de renfort de lignes ou d'offres spécifiques, des événements tels que les matchs de l'ASM Clermont-Auvergne, le Festival Europavox, le Festival Pyromélodie de Royat, la foire de Clermont-Cournon, le Festival du court-métrage et la Fête de la musique entre autres.

■ QUAIS AMÉNAGÉS EN 2015

ARRÊTS	LIGNE	SENS	MARCHE	VILLE	MOBILIER
Goncourt	C	Tamaris	MBC	Clermont-Fd	Poteau MDO
		Lycée Descartes			Abri pub
Maison de la Culture	4	Ceyrat Pradeaux	MBC	Clermont-Fd	Std E
		Trémonteix Charcot			Ste E
La Montorière	34	Le Cendre Rte des Martres	Subvention	Le Cendre	Poteau MDO
		Cournon Gardet			Poteau MDO
Les Allées d'Aussandra	34	Le Cendre Rte des Martres	Subvention	Nohanent	Poteau MDO
La Cheyre	32	Sayat Bel Air			Poteau MDO
		Gaillard			Abribus
Gravanches	21	Cébazat	Marché 15-30	Clermont-Fd	Abribus type A
		Aubièrre ZI Les Ribes			Abribus type A



Direction ingénierie en éco-mobilité et services aux usagers

Les missions de la Direction

Le service, créé en novembre 2012, conduit les réflexions nécessaires à toute politique de transport notamment à travers 4 grands volets d'activité :

- les études de mobilité (Enquête déplacements grand territoire, Enquête origine/ destination, modélisation...), les études plus globales concernant le développement urbain et ses conséquences en matière de mobilité.
- le conseil en mobilité : PDE/PDIE, pedibus, public en insertion, bureau des temps, forums, présentations...
- la planification des déplacements : PDU (Plan de Déplacements Urbains), lien avec le SCOT, le PLH communautaire et les PLU (Plan Local d'Urbanisme), l'orientation pré-opérationnelle des projets
- la réflexion pour la création d'offres de mobilité et de services innovants : autopartage, covoiturage, service de location de vélos C.vélo.

• Service C. Vélo

Afin de répondre aux nouveaux besoins en termes de mobilité et promouvoir les modes de déplacements alternatifs à l'usage de la voiture individuelle en milieu urbain, le SMTCA de l'agglomération clermontoise : élabore depuis plusieurs années une stratégie dynamique pour favoriser un développement attractif du service de location de vélos C.vélo, et propose un éventail de solutions de mobilité adaptées aux différents besoins, visant à améliorer l'environnement et la qualité de vie des habitants.

Avec C.vélo, le SMTCA de l'agglomération clermontoise a donc pour ambition de :

- diversifier les services à la mobilité pour répondre aux nouveaux besoins,
- promouvoir les modes de déplacement actifs,
- favoriser l'intermodalité avec les transports collectifs,
- inciter à l'usage du vélo pour les déplacements courts du quotidien.

C.vélo propose à la fois :

- un service de location de vélos longue durée : des vélos classiques ou à assistance électrique sont disponibles à l'agence C.vélo située sur le site de la gare SNCF de Clermont-Ferrand.
- un service de location de vélos en libre-service : plus de 400 vélos sont à disposition du public dans les 40 stations réparties sur le territoire.

Le dispositif VLS a été implanté progressivement, de 2013 à 2015.





Les grands thèmes

■ ENQUÊTE ORIGINE/DESTINATION 2016

- Préparation du cahier des charges.
- Préparation du dossier de demande de cofinancement auprès du FEDER.

■ PLAN DE DÉPLACEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS (PDE)

- Travail de suivi: accompagnement et/ou renouvellement des PDE existants.
- Signature d'un nouveau PDE : Ville de Pont-du-Château.
- Suivi du Club PDE qui regroupe en réseau les référents PDE des établissements signataires d'une convention et ceux intéressés par la démarche.

■ MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION SOLIDAIRE

- Étude, concertation, déploiement, évaluation, adaptation.

■ CONSEIL EN MOBILITÉ DES PUBLICS EN INSERTION

- Partenariat avec Clermont Communauté et les organismes d'insertion, dans le cadre du PLIE de l'agglomération clermontoise, afin de mener des actions de conseil en mobilité auprès des publics en insertion.

■ PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

- Démarrage de la phase évaluation/diagnostic.
- Pilotage de la révision.

■ ÉTUDES

- Faisabilité d'un CDU (Centre de distribution urbain) de marchandises, cofinancée par le programme Écocité (étude terminée).
- Refonte du modèle multimodal des déplacements : recueil de données, calage 2012 et scénario 2014 (en cours).

- Réalisation du dossier de consultation des entreprises pour une étude de faisabilité de désynchronisation des pôles générateurs.

- Audit des données numériques du SMTC en vue de la réalisation d'un Système d'information géographique.

■ PARTICIPATION AUX PROJETS PARTENARIAUX

- Suivi de la centrale de mobilité régionale « Auvergne mobilité » avec l'ensemble des 13 AOT de la Région Auvergne.
- Participation à l'organisation des rencontres citoyennes de la mobilité.
- Participation au PLH (Plan Local de l'Habitat) de Clermont Communauté.
- Contrat local de sécurité transport : suivi du contrat et des actions de sécurisation de la ligne de tramway, suivi des actions de médiation dans les transports publics urbains.
- Réseau européen Civinet francophone : participation aux réunions et aux ateliers organisés par le réseau.
- Co-pilotage du Comité technique tarification intermodale : Conseil Régional/SNCF - SMTC/T2C.
- Participation au Plan Local d'Urbanisme Ville de Clermont-Ferrand.
- Participation à la révision du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire d'Auvergne (SRADDT) et du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT).
- Pôle d'Échanges Intermodal (PEI) de la gare SNCF de Clermont-Ferrand.
- Participation à la construction du Contrat de Ville de Clermont Communauté.

Direction ingénierie en éco-mobilité et services aux usagers

■ SERVICES INNOVANTS

• Covoiturage :

- suivi de la convention d'objectifs avec l'association Covoiturage Auvergne.

• Les vélos

- location en libre-service (VLS) et longue durée.

> Dispositif de location de vélos en libre-service (VLS)

- implantation de 18 nouvelles stations et 180 vélos en libre-service (VLS)
- réflexion et travail préparatoire pour l'extension du réseau VLS.

Dans le cadre du développement de l'usage du vélo en milieu urbain, le service C.vélo propose une offre de location de vélos en libre-service (VLS).

Ce dispositif, mis en œuvre progressivement sur les trois dernières années, comprend :

- un réseau de 40 stations implantées sur les secteurs les plus densément urbanisés, regroupant habitat/emplois/services, principalement en hyper-centre et sur des axes structurants de déplacement,
- une flotte de 400 vélos mis à disposition du public, 24h/24h et 7j/7j.

Depuis la mise en service du réseau à 40 stations, les premiers chiffres montrent une augmentation de fréquentation importante. Il existe des marges de progression pour les années à venir, lorsque la population se sera approprié durablement ce mode de déplacement, véritable alternative à l'usage de la voiture en milieu urbain, pour les trajets de courte/moyenne distance.

Depuis l'ouverture du service, près de 81 000 trajets ont été réalisés en VLS. La durée moyenne d'un déplacement est de 20 min.

Le nombre de contrats de location de vélos en libre-service connaît une croissance significative depuis la mise en service du dispositif. Il existe deux types de contrats :

- pour une utilisation régulière : abonnement « 1an », contrat enregistré à l'agence commerciale C.vélo,
- pour une utilisation occasionnelle, ticket « 1 jour ou 7 jours », contrat activé directement sur les stations VLS (disposant du système à carte bancaire) ou bien par téléphone (sur le serveur vocal interactif).

> Programme d'acquisition de vélos pour le service de location en longue durée

Dans le cadre du développement de l'usage du vélo en milieu urbain, le service C.vélo propose une offre de location de vélos en longue durée.

Selon ses besoins, l'usager peut louer un vélo classique ou un vélo à assistance électrique, pour une durée d'une journée, d'une semaine, d'un mois ou d'un an.

Le SMTC-AC met en œuvre un programme de renouvellement et d'acquisition de véhicules qui sont mis à disposition de l'exploitant du service.

Type de vélos	Programme d'acquisition			Vols	Flotte au 31/12/2015
	2013	2014	2015		
Vélos classiques	20	5	-	1	24
VAE cadre fixe	15	20	25	0	60
VAE cadre pliable	10	-	-	2	8
TOTAL	45	25	25	3	92

*VAE : vélo à assistance électrique

> Aménagement du local (agence commerciale C.vélo) sur le PEI gare

Les vélos en location longue durée sont disponibles à l'agence commerciale C.vélo, située sur le parvis de la gare de Clermont-Ferrand.

> Réflexion sur l'implantation d'un stationnement sécurisé et abrité sur le parvis PEI gare.



Les perspectives 2016

■ ENQUÊTE ORIGINE/DESTINATION 2016

- Lancement de l'appel d'offres / choix du bureau d'études / suivi du marché.
- Réalisation de l'enquête terrain (du 7 au 27 novembre 2016).
- Suivi du dossier de demande de cofinancement auprès du FEDER.

■ PLAN DE DÉPLACEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS (PDE)

- Poursuivre l'accompagnement des PDE.
- Développer les démarches PDIE (Plans de déplacements inter-établissements) dans les zones d'activité de l'agglomération.
- Développer les outils de communication spécifiques permettant d'améliorer le démarchage et l'implication des établissements (kit, logo, panneaux d'information...).

■ TARIFICATION SOLIDAIRE

- Finalisation de l'étude (mise en place des procédures) et mise en place au 1er juillet 2015.

■ ÉTUDES

- Négociation avec la Région Auvergne pour la mise en place d'un titre unique urbain + TER.
- Service référent du SMTC pour les questions de cartographie.
- Mise à jour et utilisation du modèle multimodal de déplacements.
- Étude d'accessibilité et de desserte des quartiers Le Brézet, Saint-Jean, Estaing, République, Cataroux, Les Pistes à Clermont-Ferrand.

Candidature au programme AURAMOB de l'ADEME Auvergne Rhône Alpes pour la réalisation d'une expérimentation d'autopartage entre particuliers dans les quartiers prioritaires sur les territoires du SMTC AC et de ma Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

■ BUREAU DES TEMPS

- Étude en partenariat avec la DREAL Auvergne de la faisabilité d'une désynchronisation des horaires des pôles générateurs de trafic situés le long du corridor du tramway.

■ SERVICES INNOVANTS

- Covoiturage :
 - collaboration avec l'association Covoiturage Auvergne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme (définition d'aires sur le PTU).
 - élaboration de la nouvelle convention d'objectifs avec l'association Covoiturage Auvergne
 - réflexion et repérage d'aires de covoiturage potentielles sur le territoire de SMTC.
- Vélo :
 - suivi des marchés d'exploitation et de fournitures du service C.vélo.
 - évaluation / bilan qualité du service C.vélo.
 - poursuite du renouvellement de la flotte de vélos en location longue durée.
 - projet partenarial d'implantation d'un stationnement sécurisé et abrité sur PEI gare.
 - suivi des dossiers de demande de cofinancement auprès du FEDER.
 - travail préparatoire pour le nouveau contrat d'exploitation du service C.vélo.

Direction des services techniques

Les missions de la Direction

- Travaux neufs
- Économie des projets
- Travaux d'entretien maintenance système tramway et installations fixes
- Expertise et maintenance matériel roulant
- Sûreté de fonctionnement
- Gestion des réseaux tramway - DICT
- Patrimoine - Matériel roulant bus et véhicules de service.

■ GRANDS PROJETS : SUIVI FINANCIER ET GESTION DES RECETTES

1 - Extension de la ligne de tramway

• Économie des projets - Gestion du volet recettes du projet d'extension tramway

Pour rappel, le total des subventions prévues était le suivant 11 390 000 €

• Ont été perçus en 2015 : État PIA-VD/CDC 540 813 €

Fin 2015, presque toutes les subventions ont été versées dans leur intégralité, seul le solde du FEDER est en attente :

• État PIA-VD/CDC	1 864 747 €	• FEDER	2 325 775 €	
• CPER Région	3 000 000 €	• ANRU	268 795 €	
• CPER État	3 000 000 €	TOTAL		
TOTAL			10 459 317 €	

2 - Pôle d'Échanges Intermodal (PEI)

Les travaux sont achevés et réceptionnés, les décomptes généraux définitifs ont été réglés pour la quasi-totalité des entreprises, un protocole transactionnel est en cours de règlement.

• Économie des projets - Gestion du volet recettes du projet Pôle d'Échanges Intermodal de la gare centrale de Clermont-Ferrand (TCSP + PIR)

Pour rappel, le total des subventions prévues était le suivant 1 936 963 €

• Ont été perçus en 2015 288 478 €

À fin 2015, presque toutes les subventions ont été versées dans leur intégralité, seul le solde du FEDER pour les 2 actions, TCSP et PIR, est en attente :

• FEDER : action 4	65 136 €	• Région : action 1	551 565 €
• FEDER : action 1	176 500 €	• Département : action 1	661 878 €
• Région : action 4	60 672 €	• Ville Cl-Fd : action 1	320 878 €
TOTAL			1 836 629 €



3 - Installations fixes - Grands travaux

- **Entretien maintenance de la plateforme tramway et du viaduc Saint-Jacques.**

- contractualisation de marchés de maîtrise d'œuvre des programmes.
- mise en œuvre de tous les marchés d'assistance technique et de contrôle.
- lancement des marchés de travaux.

- **Foncier**

Lors de la réalisation de la ligne de tramway, le SMTA a acquis plusieurs parcelles de terrain le long de la ligne de tramway, afin d'en permettre la bonne construction.

Aujourd'hui, le SMTA gère les parcelles délaissées en les cédant à différents acquéreurs. Cette démarche est toujours en cours, les parcelles étant traitées au cas par cas.

Une régularisation des échanges entre la Ville de Clermont-Ferrand et le SMTA est à mettre en œuvre pour finaliser l'opération et figer les domanialités



Direction des services techniques

■ TRAVAUX D'ENTRETIEN MAINTENANCE SYSTÈME TRAMWAY - INSTALLATIONS FIXES

• Travaux d'infrastructure

Au cours de l'année 2014, le SMTCA a engagé un ensemble de diagnostics afin de répondre à la problématique du maintien et de la pérennité du système sur le viaduc Saint-Jacques et l'ensemble de la plateforme du tramway.

Les rapports ont conclu à la nécessité d'entreprendre des travaux de réhabilitation dans un programme pluriannuel qui devrait se dérouler de 2016 à 2019.

• Mesures de la voie et de la LAC

Dans le cadre des recommandations du dossier de sécurité de la ligne de tramway, il est nécessaire d'effectuer un contrôle annuel permettant d'anticiper un entretien préventif couvrant l'intégralité de la plateforme et plus particulièrement la piste de roulement des pneumatiques ainsi qu'un contrôle de hauteur différentielle entre le rail et la bande de roulement.

Pour assurer le suivi de l'évolution de la plateforme, une campagne de mesures est réalisée chaque année dans le cadre d'un marché à bons de commande qui est arrivé à son terme. Dans le cadre de la surveillance de la voie tramway assurée par notre exploitant mainteneur T2C, il est nécessaire de vérifier les côtes de la largeur du rail de guidage permettant d'anticiper un entretien préventif et curatif du rail garantissant l'intégrité du sous-système « guidage/voie » et répondant ainsi aux exigences de sécurité.

Aujourd'hui, ces mesures sont réalisées manuellement. Il a été décidé de se doter d'appareils de mesures laser afin de fiabiliser les mesures et faciliter les opérations de vérification et d'entretien de ces équipements.

Le SMTCA a lancé, le 19 juillet 2013, un marché à

procédure adaptée pour la fourniture, la mise en service et la formation aux systèmes de mesure du rail.

Le point ZERO a été réalisé en février 2014.

• Nettoyage et maintenance des stations voyageurs

Fonctionnement du marché portant sur la fourniture, l'entretien et la maintenance du mobilier urbain des stations tramway. Le marché à bons de commande a été confié à la société Servanet.

• Entretien et maintenance de l'éclairage public, SLT et VLS

Un marché à bons de commande d'entretien et de maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore et des stations vélos en libre-service, a été conclu avec l'Entreprise Électrique.

• Mobilier de stations

Un marché à bons de commande d'entretien et de maintenance du mobilier de station a été conclu avec PY Cardome et Mic Signaloc en 2014. L'année 2015 a consisté en la gestion courante des mobiliers de stations.

• Sécurisation des passerelles tramway

À la demande de l'exploitant T2C, le SMTCA a entrepris la consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure de marché, afin de sécuriser les passerelles de l'atelier tramway de Champratel, et des planchers hauts. Cette consultation s'est avérée infructueuse, et une nouvelle réflexion a été engagée afin d'améliorer la sécurisation des travaux réalisés en toiture du tramway.



■ EXPERTISE - MAINTENANCE MATÉRIEL ROULANT

1 - Gamme de maintenance et rétrosfits

Des actions de rénovation, de rétrosfits ou d'évolution du système innovant Translohr ont été conduites : définition de la reprise du faisceau du boîtier de surveillance de température, et travail sur les guidages. En concertation avec le constructeur NewTL, et grâce au retour d'expérience de l'exploitant, les organes en cause ont évolué.

De la même façon, la recherche et le développement (R&D) sur les galets et leurs bandages restent d'actualité et se poursuivent.

Si les bandages caoutchouc ont un potentiel supérieur à 20 000 km et ne présentent plus de déchappage, les nouveaux bandages polyuréthane ont un potentiel plus élevé, dépassant les 30 000 km et atteignant même les 40 000 km. Toutefois, la dispersion est encore trop élevée. Les bandages actuellement en service peuvent être traités de façon préventive. Nous expérimentons encore les matières des jantes en acier et en aluminium, et de nouvelles bagues auto-ajustables pour améliorer la rotation après serrage.

Les conditions d'exploitation en sécurité du système et le respect des procédures de sécurité ont fait l'objet d'une mise à jour, notamment dans le règlement de sécurité.

D'autre part, l'organisation de la maintenance tramway a été complètement revue, un nouvel encadrement est en place et la formation des personnels de maintenance a été renforcée. L'interaction des équipes du maître d'ouvrage, du constructeur et de l'exploitant est mieux structurée.

Le tramway innovant Translohr a maintenant parcouru plus de 10 millions de kilomètres à Clermont-Ferrand, à la satisfaction des usagers des transports en commun Clermontois.



Direction des services techniques

2 - Commande de la rame CF27, et des rames CF28 à CF31

Suite à l'incendie de la rame CF15, le SMTCA avait engagé la commande de la rame CF27 de type THR2.

En 2015, quatre nouvelles rames de tramway, CF28 à CF31, ont été commandées afin d'améliorer l'offre de service, pour un montant global de 13 469 958 € HT. Ce montant inclus notamment, outre les rames, la documentation, la formation à la maintenance, les outillages, ainsi qu'un lot de pièces de rechange.

La livraison de ces cinq rames est prévue à l'été 2017.

En parallèle, et pour la bonne mise en service commerciale de ces rames de tramway nouvelle génération, le SMTCA a effectué le travail préparatoire à l'engagement de la commande des équipements embarqués (Billettique, Système d'aide à l'exploitation et informations voyageurs, et signalisation ferroviaire).

La rédaction de la qualification de ces rames a été confiée au Cabinet BG Conseil.

Enfin, le SMTCA a commandé au Cabinet FLORES, architecte programmiste, une étude concernant les modifications à apporter au centre de maintenance tramway afin d'accompagner l'arrivée des nouvelles rames

Ce programmiste aura notamment pour mission de définir le programme de travaux à réaliser, ainsi que d'en confirmer l'enveloppe financière.

3 - Ergonomie des postes de conduite tramway

Le SMTCA s'est engagé à définir un programme d'études permettant, pour garantir la qualité des conditions de travail, de faire évoluer la cabine de conduite TRANSLOHR.

Le SMTCA a conclu à la nécessité de se faire accompagner dans cette démarche par un ergonome conseil, et a retenu la société 7Ergonomie dans le cadre du marché M14-23 pour réaliser l'expertise ergonomique des cabines de conduite Translohr 1 & 2.

Le SMTCA a poursuivi en 2015 le travail conjoint entrepris avec l'exploitant T2C, son CHS-CT, le constructeur NewTL, et le cabinet 7Ergonomie, ce qui a permis de réaliser les cahiers des charges fonctionnels et de définir le programme des modifications à venir, ainsi qu'un processus de modifications. Le Comité de pilotage s'est réuni à chaque étape clé de l'avancement du projet, afin de valider les orientations prises.

Afin de réaliser ces modifications, le SMTCA a contractualisé avec le constructeur NewTL deux marchés M15-22 et M15-35 visant les modifications ergonomiques définies comme nécessaires pour l'ensemble du parc tramway. Ces modifications, prévues en deux phases, seront analysées en 2016 sur la base de deux prototypes fonctionnels, permettant d'évaluer in situ la pertinence des modifications avant leur déploiement.



■ SÛRETÉ DE FONCTIONNEMENT

1 - Dossiers d'autorisation en cours ou à venir

Afin de répondre aux besoins à venir en dossiers de sécurité à produire vis-à-vis des services de l'État pour autoriser les mises en service commercial, ou pour répondre aux exigences de la réglementation, le SMTG s'est doté :

- d'un marché de prestations intellectuelles pour la rédaction des dossiers de sécurité, confié à BG Conseil,
- d'un marché à bons de commandes auprès d'un organisme qualifié agréé.

• Modifications ergonomiques

Le SMTG a engagé une expertise ergonomique, démarche partenariale avec T2C, son CHS-CT, le constructeur NTL, et le cabinet 7Ergonomie. Cette expertise a permis, en outre, de définir précisément le périmètre des modifications à opérer, d'une part, sur les cabines de conduite existantes, d'autre part, sur la cabine de conduite des rames CF27 à CF31, en gardant à l'esprit la nécessité de cohérence d'ensemble du poste de conduite du point de vue du conducteur (en particulier pour toutes les actions sécuritaires qu'il a à effectuer). Sur la base du programme arrêté en Comité de pilotage, et validé en Comité syndical du SMTG, la commande des modifications ergonomiques a été engagée en deux phases.

Les modifications ergonomiques de la phase 1 ont fait l'objet d'un dossier de modifications portées par le SMTG auprès du STRMTG, qui a rendu un avis favorable, notamment sur la modification du fonctionnel de veille.

Les modifications ergonomiques de la phase 2 se sous-décomposent en deux phases. La première phase correspond à la présérie, rame prototype fonctionnelle en exploitation commerciale. La Direction des services techniques interviendra pour faire préparer le dossier relatif à l'autorisation d'exploitation commerciale dans ces conditions exceptionnelles, dans un cadre spécifique prévu au Règlement de sécurité et d'exploitation, dossier porté par l'exploitant T2C. La seconde phase visera la procédure de Dossier de Sécurité, porté par le SMTG auprès du STRMTG.

• Dossier de sécurité actualisé

Le décret STPG (Système des Transports Publics Guidés) qui cadre le transport public guidé urbain, prévoit la réalisation par l'Autorité organisatrice de la mobilité d'un Dossier de sécurité actualisé, mise à jour du Dossier de sécurité initial, dont l'avis des services de l'État doit être remis dix ans après la mise en service. Ce dossier doit comprendre l'ensemble des modifications portées sur la ligne de tramway, le matériel roulant, et les aménagements urbains connexes.

Ce travail a été entrepris par le SMTG qui a piloté le cabinet BG Conseil pour une remise du Dossier de sécurité en date du 10 mai 2016 au STRMTG. Un travail partenarial a été entrepris entre le SMTG, l'exploitant T2C, le constructeur NewTL, les gestionnaires de voiries sécantes et adjacentes au tramway, afin de lister et synthétiser l'ensemble des modifications.

Direction des services techniques

2 - Bilan REX des dispositifs CORAIL et BST

Le déploiement des deux dispositifs a été effectué sur l'ensemble du parc.

Le BST (Boîtier de Surveillance de la Température) apporte satisfaction à l'exploitant T2C avec un REX (Retour d'Expérience) positif, mais une amélioration est nécessaire pour identifier la roue concernée en cas d'alarme ou de défauts.

L'exploitant est très satisfait du fonctionnement du CORAIL (Contrôle d'enRAILlement) (testé en conditions réelles avec un pavé présent sous une rame), malgré une problématique spécifique à la disponibilité des capteurs correctement remontés par le système pour être traités par la maintenance.

L'ensemble de ces modifications apporte globalement satisfaction au SMTC.

NTL a émis le souhait d'étudier 3 opérations simultanément : la possibilité de géolocaliser un défaut BST par roue, la modification du by-pass CORAIL et le retour à la configuration initiale de la fonction COMA (Contrôle de mise à la masse), du fait d'un déploiement conjoint sur la rame dans un souci d'optimisation.

Actuellement, pour le rapatriement d'une rame, c'est le by-pass DV0 qui est utilisé, mais celui-ci inhibe l'ensemble des freins électriques de la rame. Une solution de by-pass, protégé par clé, était donc recherchée.

La contractualisation de l'ensemble de ces modifications s'est réalisée en 2015, avec le constructeur NewTL pour un montant de 357 500 € HT.

■ AUTRES DOSSIERS

• Gestion des réseaux URD - tramway

Le service assure le traitement des demandes d'information avant le commencement de travaux (DICT) des entreprises réalisatrices de travaux à proximité de la ligne de tramway.

Ce sont près de 6 000 DICT qui sont adressées au SMTC chaque année.

Le SMTC informe du positionnement de ses réseaux et renseigne sur l'impact des travaux et précaution à prendre.

Une procédure spécifique de demande d'autorisation d'activité est alors transmise à l'entreprise ainsi que les plans de synthèse des aménagements de surfaces et des réseaux enterrés de la zone considérée.

Dans le cas de chantiers plus importants en riveraineté de la ligne de tramway, le service assure la gestion des interfaces avec les maîtres d'ouvrage et entreprises concernées :

- en phase de conception : le service s'assure en synthèse de la compatibilité du projet avec l'existant et veille à ce que l'organisation prévisionnelle du chantier soit compatible avec l'exploitation en sécurité du tramway,
- en phase travaux : le service participe aux réunions de chantier et s'assure que les dispositions initiales validées soient respectées.

Le SMTC est l'interlocuteur des services de sécurité de l'Etat.



• Permis de construire

La Direction des services techniques émet aussi un avis sur les Permis de construire instruits par les communes en proximité immédiate du tramway. Ce sont souvent des dossiers sensibles à impacts sur les réseaux, mais également sur l'insertion urbaine du tramway et son exploitation commerciale. La DST intervient ensuite en support technique afin de résoudre les difficultés d'insertion liées au tramway rencontrées.

• Patrimoine - Matériel roulant bus et véhicules de service

- Investissements pour l'exploitation.
- Gestion du patrimoine mise à la disposition de l'exploitant.
- Suivi des travaux et équipements bus.

En 2015, continuité du renouvellement de la flotte de bus : livraison de 14 bus standard Heuliez, en juillet 2016.

Mise en œuvre d'un nouveau marché à bons de commande de bus dont l'objectif principal est le renouvellement de la flotte GNV.

À ce jour, le parc est constitué de :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------|
| • 9 bus GNV norme Euro 2 | • 24 bus GO norme Euro 3 |
| • 42 bus GNV norme Euro 3 | • 70 bus GO norme Euro 5 |
| • 7 bus GNV norme Euro 5 | • 14 bus GO norme Euro 6 |
| • 25 bus GO norme Euro 2 | |

Rénovation des locaux du dépôt La Pardieu mis à disposition de l'exploitant EPIC-T2C

Étude de sécurisation des fosses bus suite à des désordres béton.

Travaux suite au dossier technique amiante (DTA) dépôt bus de La Pardieu

Suite au rapport technique amiante réalisé par SOCOTEC, des zones du bâtiment « atelier » ont été identifiées positives à l'amiante (colles de dalles au sol, joints des vitres de l'ensemble du bâtiment). Un programme de désamiantage a donc été établi sur plusieurs années.

• GED (Gestion Electronique des Données)

4 nouveaux domaines ont été ouverts sur la GED afin de suivre les opérations entretien maintenance de la plateforme, le viaduc Saint-Jacques, le viaduc des Carmes et l'atelier remisage sud.

■ ÉVOLUTIONS 2016

Du fait de l'évolution de son activité, le service des Grands projets opérationnels a été réorganisé et devenu la Direction des services techniques.

Il met en œuvre le programme pluriannuel d'entretien maintenance de l'infrastructure système tramway.

Parallèlement, le SMTC a engagé une étude pour la réalisation d'un atelier remisage tramway au sud de la ligne afin de permettre une exploitation de la ligne de part et d'autre des zones en travaux.

La Direction des services techniques conduit et poursuit le chantier d'amélioration de la cabine de conduite du tramway, selon une définition type « Clermont-Ferrand », parallèlement à la fabrication de la rame 27 et au déploiement de la veille au pied.



Direction ressources

Les missions de la Direction

- Services financier, budgétaire et comptable
- Pilotage financier du contrat de gestion de l'exploitant principal du réseau
- Proposition politique d'optimisation des ressources humaines
- Organisation des moyens généraux

■ PÔLE FINANCES-COMPTABILITÉ

- Budget général
- Fiscalité
- Gestion de la dette et trésorerie
- Recettes commerciales
- Versement transport
- Immobilisations
- Assurances
- Pilotage financier du contrat d'exploitation T2C

■ PÔLE RESSOURCES HUMAINES

- Gestion de la paie
- Gestion des carrières (CAP, CT, ...)
- Gestion du temps et des absences
- Développement des compétences (formation, évaluation)
- Recrutement
- Santé et sécurité au travail (CHS)
- Prestations sociales

■ PÔLE MOYENS GÉNÉRAUX

- Réseaux informatiques et bureautiques
- Maintenance
- Téléphonie
- Mobilier
- Gestion et entretien du bâtiment
- Gestion du parc automobile
- Gestion de l'archivage
- Accueil et gestion du courrier administratif

■ PÔLE RESSOURCES HUMAINES

• Évolution des effectifs

Effectif du SMTCAu 31 décembre 2015 : 44 agents

Personnels mis à disposition dans le cadre d'une convention de mutualisation :

- pour la période du 01.01 au 26.08.2015 : 1 agent mis à disposition sur le poste de Directeur Général des Services du SMTCA-AC par Clermont Communauté.
- pour la période du 01.01 au 31.12.2015 : 1 agent mis à disposition sur le poste d'expert installations fixes système tramway par la société SNC-Lavalin.

7 agents ont été mis à disposition par le service de remplacement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

En outre, sont rattachés à la collectivité :

- 1 agent dont le CDI est actuellement suspendu pour exercice d'un mandat exécutif local
- 1 agent actuellement en détachement auprès d'une entreprise privée d'intérêt général
- 1 agent en disponibilité de droit pour suivre son conjoint.





• Mouvements du personnel

CAT.	GRADE	POSITION ADMINISTRATIVE	POSTE	SERVICE	PÉRIODE
RECRUTEMENT(S)					
A	Emploi fonctionnel	Titulaire (Détachement)	Directeur Général des Services	Direction Générale	À compter du 01.11.2015
	Attaché	Contractuel (CDD)	Conseiller affaires juridiques	CPAJA	Du 05.01.2015 au 04.01.2016
	Ingénieur en chef de classe except.	Contractuel (CDD)	Chargé du pilotage mission Cuenca	Mission Cuenca	Du 01.06.2015 au 31.12.2015
	Ingénieur en chef de classe normale	Titulaire	Responsable de la DST	DST	À compter du 01.01.2015
	Ingénieur	Contractuel (CDD)	Expert matériel roulant syst. tram.	DST	Du 01.09.2015 au 31.08.2018
B	Rédacteur	Contractuel (CDI)	Chargé administration GED	DST	À compter du 01.07.2015
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Stagiaire	Chargé des études ingénierie mobilité	Ingénierie	À compter du 01.01.2015
	Technicien	Contractuel (CDD)	Chargé du suivi de l'offre de transport	Exploitation	Du 01.05.2015 au 30.04.2016
C	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Stagiaire	Chargé de l'accueil	Ressources	À compter du 01.06.2015
	Collaborateur occasionnel	Vacataire	-	Mission Cuenca	Du 01.07.2015 au 31.07.2015
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Contractuel (CDD)	Assistant adm. mission Cuenca	Mission Cuenca	Du 01.08.2015 au 31.12.2015
DÉPART(S)					
A	Ingénieur principal	Titulaire	Expert installations fixes syst. tram.	DST	À compter du 01.04.2015
	Ingénieur en chef de classe except.	Contractuel (CDI)	Expert matériel roulant syst. tram.	DST	À compter du 01.09.2015

Direction ressources

• Évolutions de carrière

• Titularisation :

- au 01.05.2015 sur le grade d'Attaché territorial suite à détachement pour stage au titre de la réussite à concours,
- au 01.07.2015 sur le grade de Rédacteur territorial principal, 2^{ème} classe, suite à détachement pour stage au titre de la réussite à concours,
- au 01.08.2015 sur le grade de Rédacteur territorial suite à détachement pour stage au titre de la promotion interne,
- au 01.09.2015 sur le grade de Rédacteur territorial suite à détachement pour stage au titre de la réussite à concours.

• Détachement pour stage :

- au 01.01.2015 sur le grade de Technicien territorial principal, 2^{ème} classe, suite à réussite à concours,
- au 01.02.2015 sur le grade de Rédacteur territorial au titre de la promotion interne.

• Avancement de grade :

- 1 Ingénieur territorial en chef, classe normale, nommé au 01.07.2015 sur le grade d'Ingénieur territorial en chef, classe exceptionnelle,
- 1 Adjoint administratif territorial principal, 2^{ème} classe, nommé au 01.07.2015 sur le grade d'Adjoint administratif territorial principal, 1^{ère} classe.

• Avancement d'échelon :

- 20 avancements d'échelon.

Concours et examens professionnels :

- 2 agents catégorie C sont lauréats de l'examen professionnel de Rédacteur territorial depuis 2010. La nomination éventuelle de ces agents dans leur nouveau grade relèvera de la procédure de promotion interne.

Accueil de stagiaires :

- Formation professionnelle « Parcours préparatoire multisectoriel », organisme de formation : ADELFA, période de stage : 16 novembre au 4 décembre 2015, Service d'affectation : Direction de la Commande Publique, des Affaires Juridiques et de l'Administration des Assemblées du SMTCA.





• Structure des effectifs

AU 31 DÉCEMBRE 2014		AU 31 DÉCEMBRE 2015	
Administratifs			
Catégorie A	11 dont 1 CDI et 1 CDD	Catégorie A	11 dont 1 CDI et 1 CDD
Catégorie B	4	Catégorie B	5 dont 1 CDI
Catégorie C	15	Catégorie C	16 dont 1 CDD
Techniques			
Catégorie A	4 dont 1 CDI et 1 CDD	Catégorie A	5 dont 2 CDD
Catégorie B	5 dont 1 CDD	Catégorie B	7 dont 1 CDD
TOTAL	39 + 1 agent mutualisé + 1 agent mis à disposition	TOTAL	44 + 1 agent mis à disposition

13 agents ont travaillé entre 60 et 90 % du temps plein.

• Données chiffrées relatives au personnel

- Charges totales de personnel : année 2015 2 401 281 €
- Total de la base brute URSSAF 1 082 486 €
- Montant du versement transport versé à l'URSSAF 19 485 €
- Nombre d'heures payées (éléments DADS-U) 73 552
- Nombre de jours travaillés 8 022

• Titres restaurant

Participation employeur à hauteur de 50% de la valeur faciale

Valeur faciale	Nombre de titres délivrés aux agents	Montant	
		Total	Part employeur
8 €	7 462	59 696 €	29 848 €

• Remboursement partiel des frais de transport domicile/travail

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le SMTC de l'agglomération clermontoise prend en charge 50% des titres d'abonnement aux transports en commun pour les déplacements domicile-travail.



Direction ressources

• Protection sociale complémentaire des agents

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le SMTC participe dans le cadre de la procédure dite de labellisation à :

- la Garantie Prévoyance maintien de salaire souscrite de manière individuelle par les agents fonctionnaires titulaires ou stagiaires et les agents non titulaires,
- la Complémentaire santé souscrite de manière individuelle par les agents fonctionnaires titulaires ou stagiaires et les agents non titulaires.

À ce titre, le SMTC verse une participation mensuelle brute de :

- 12,00 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie prévoyance maintien de salaire labellisée,
- 12,00 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Complémentaire santé labellisée.

Type de protection	Nombre de bénéficiaires	Part annuelle du SMTC
Prévoyance maintien de salaire	39	5 495 €
Complémentaire santé	26	3 624 €

• Prestations Sociales/CNAS

- Prestations Sociales SMTC

18 agents ont bénéficié des prestations sociales versées par le SMTC : montant total 1 194,00 € (1 300,47 € en 2014), répartis comme suit :

- 858,00 € pour les jouets de Noël de 22 enfants 16 agents
- 336,00 € au titre des subventions pour séjours d'enfants 6 agents

- Prestations CNAS (Comité National d'Action Sociale)

42 agents et 4 agents retraités ont bénéficié de ces prestations : montant total 11 532,00 € (13 151,00 € en 2014).





• Bilan des formations

Pour l'année 2015, les formations suivies par l'ensemble des agents du SMTC de l'agglomération clermontoise correspondent à un total de 279 jours. *Rappel 2014 : 156 jours*

Au cours de l'année 2015, 36 agents ont suivi des formations.

La moyenne qui en résulte est de 7,75 jours de formation par agent.

Rappel 2014 : 4,72 jours de formation par agent.

- Bénéficiaires de la formation par catégories et par filières

Cat.	Nombre de bénéficiaires	Nombre de jours réalisés		
		Filière administrative	Filière technique	Total
A	11	54,50	29,50	84
B	11	47	27	74
C	14	121	0	121
TOTAL	36	222,50	56,50	279

- Répartition par typologie de formation

Formations	Jours 2015
• d'intégration	25
• de professionnalisation au 1 ^{er} emploi	7
• de professionnalisation tout au long de la carrière	68,50
• de perfectionnement	74
• personnelle (dispositif spécifique)	0
• de préparation aux concours et examens	87
• hygiène et sécurité	6,50
• obligatoire des assistants de prévention (ex. ACMO)	2
• secourisme	4
• syndicale	5
TOTAL	279

• Répartition des congés exceptionnels

Congés exceptionnels :

- événements familiaux : 27 jours - autres cas : 138,5 jours



Direction ressources

• Statistiques d'absentéisme

TYPE D'ARRÊT	NOMBRE D'AGENTS	NOMBRE D'ARRÊTS	NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT
Accident de trajet	2	1	190
Accident de service	3	1	8
Congé de maternité	2	2	205
Congé de paternité	1	1	11
Congé de maladie	22	56	542 (*)
TOTAL			956 (**)

(*) Typologie des arrêts pour maladie

- Arrêts de travail inférieur ou égal à 5 jours 27 pour un total de 81 jours
- Arrêts de travail d'une durée entre 5 et 15 jours 21 pour un total de 168 jours
- Arrêts de travail au-delà de 15 jours 8 pour un total de 293 jours

(**) Remarque

Sur ces 956 jours d'arrêt, 662 ont fait l'objet d'une indemnisation du SMTCA par SOFAXIS au titre du contrat groupe « risques statutaires » souscrit auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

• Hygiène et sécurité

Continuité dans la démarche « Hygiène et sécurité » au sein du SMTCA.

1 - Établissement du programme annuel 2015

2 - Élaboration et suivi des documents obligatoires et recommandés dans le cadre de la prévention :

- suivi et mise à jour du registre d'hygiène et de sécurité
- du registre de sécurité incendie.

3 - Suivi des contrats des vérifications obligatoires :

- vérifications périodiques
- maintenance
- hygiène et sécurité.

4 - Formations

- Formation continue de l'assistant de prévention (ex. ACMO Agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité).
- Formation habilitation électrique : vérification du recyclage pour les agents concernés.
- Formation : recyclage des sauveteurs secouristes du travail.





• Prévention/Sensibilisation

• Incendie :

- vérifications des installations incendie.
- consignes incendie.

• Sensibilisation au port des équipements de sécurité :

- rappel des consignes.
- recensement des besoins.

• Tabagisme :

- application du Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 relatif à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif à compter du 01.02.2007.
- affichage dans l'établissement.

• Trousses de secours :

- inventaire des produits/renouvellement

• Parc voitures > vérification des équipements :

- triangles de signalisation
- gilets de sécurité
- trousse de secours.

• Affichage :

- liste des sauveteurs secouristes du travail
- numéros appels d'urgence
- liste des équipiers de première intervention incendie
- sensibilisation sur l'alcoolisme : affiche.

• Équipements :

- parkas hivernales + coupe-vent
- renouvellement EPI : chaussures, gilets, casques.



Direction de la communication

Les missions de la Direction

- Communication et mise en valeur des projets du SMTC
- Inaugurations et événementiels
- Relations presse

- Création et mise en forme de tous les documents du SMTC
- Communication interne, Internet, réseaux sociaux
- Documentation, abonnements, revue de presse

Les dossiers importants

- Préparation de la communication travaux : plateforme du tramway et viaduc Saint-Jacques
- Inauguration du Pôle d'échanges intermodal (PEI) de la gare de Clermont-Ferrand
- Tarification solidaire
- Extension du service C.vélo
- La communication institutionnelle

■ PRÉPARATION DE LA COMMUNICATION TRAVAUX : PLATEFORME DU TRAMWAY ET VIADUC SAINT-JACQUES





■ INAUGURATION DU PÔLE D'ÉCHANGES INTERMODAL (PEI) DE LA GARE DE CLERMONT-FERRAND

- Samedi 17 janvier 2015 : inauguration du PEI de la gare de Clermont-Ferrand

Projet co-financé par l'Union européenne
L'Europe s'engage en Auvergne
avec le Fonds européen de développement régional

SNCF Gares & Connexions SMTC Puy de Dôme

SAVE THE DATE | 17.01.2015

Michel FUZEAU
Président de la Région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme

Bernard SOUCHON
Président de la Région Auvergne
Ancien Ministre

Jean-Yves GOUTTEBEL
Président du Conseil général
du Puy-de-Dôme

et

Guillaume PEPPY
Président de SNCF

vous invitent à l'inauguration
du Pôle d'Échanges Intermodal de la gare SNCF de Clermont-Ferrand

Samedi 17 janvier 2015 à 10 h
Rendez-vous sur le parvis de la gare

Bus : arrêt "gare SNCF", lignes B, 3, 4, 35 et 36 - Parking SNCF, rue Goyemer

Vous pourrez partager un moment convivial avec les habitants du quartier
lors d'un petit déjeuner qui sera servi de 8 h 30 à 11 h sous chapiteau, sur le parvis de la gare

Un cocktail sera servi à l'issue de la manifestation au Gymnase Granouillet, 43, rue de Chateaudun

Olivier BIANCHI
Maire de Clermont-Ferrand
Président de Clermont Communauté

François RAGE
Président du SMTC
de l'agglomération clermontoise

et

Guillaume PEPPY
Président de SNCF

vous invitent à l'inauguration
du Pôle d'Échanges Intermodal de la gare SNCF de Clermont-Ferrand

Samedi 17 janvier 2015 à 10 h
Rendez-vous sur le parvis de la gare

Bus : arrêt "gare SNCF", lignes B, 3, 4, 35 et 36 - Parking SNCF, rue Goyemer

Vous pourrez partager un moment convivial avec les habitants du quartier
lors d'un petit déjeuner qui sera servi de 8 h 30 à 11 h sous chapiteau, sur le parvis de la gare

Un cocktail sera servi à l'issue de la manifestation au Gymnase Granouillet, 43, rue de Chateaudun

COUPON RÉPONSE

M. Mme
Nom : Prénom :
Société :
Adresse :

 participera
 ne participera pas

à l'inauguration du Pôle d'Échanges Intermodal de la gare SNCF
le samedi 17 janvier 2015 à 10 h
Rendez-vous sur le parvis de la gare

Meilleur moyen de recevoir ce coupon réponse pour le lundi 12 janvier 2015
au plus tard :
• par mail à : mso@ville-clermont-ferrand.fr
• par courrier en renvoyant cette carte réponse affranchie
• par téléphone au 04 73 60 63

Dossier de presse + conférence de presse

À vélo > en bus > en car,
en taxi > à pied > en train,
**CHOISISSEZ VOTRE
TRANSPORT !**

DOSSIER DE PRESSE

INAUGURATION DU PÔLE D'ÉCHANGES INTERMODAL
DE LA GARE | 17 JANVIER 2015

Projet co-financé par l'Union européenne
L'Europe s'engage en Auvergne
avec le Fonds européen de développement régional

SNCF Gares & Connexions SMTC Puy de Dôme

>>> EN BUS OU EN CAR

Les quais de bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les bus de la ligne B sont adaptés aux personnes âgées à l'exception d'un fauteuil rotatif. L'ensemble des quais étant aux normes d'accessibilité et adaptés aux personnes handicapées par le SMTC-AC, équipés de palanets rétractables.

La ligne B à haut niveau de service est équipée d'un dispositif sonore et visuel embarqué pour informer les personnes visuellement et malvoyantes personnes malvoyantes et malentendantes.

>>> STATION DE BUS ET DE CAR

Situé le long de l'avenue de l'Union-Soviétique, sur la place de la gare, la station de bus et de cars de la ligne intermodale routière, composée de 3 voies et d'abri pour un avenir en verre, accueille les bus SMTC-AC/T2C et les cars interurbains de Transisère (TIS-AC) et les cars interurbains de Transisère (TIS-AC). Un écran d'information à 3000 pixels par 720 pixels indique les horaires et l'état des départs des passages de bus et de cars en temps réel.

>>> ZONE 30 - AVENUE DE L'UNION-SOVIÉTIQUE

L'avenue de l'Union-Soviétique a été réaménagée : mise en circulation à double sens de la rue Nat, à l'intersection de l'avenue de l'Union-Soviétique, la circulation est réservée aux taxis, cars TER, cars Transisère et bus T2C. Sur toute cette zone, la vitesse est limitée à 30 km/h. Le principe du partage de l'espace avec les cyclistes et les piétons.

>>> UNE VOIE DÉDIÉE AUX TRANSPORTS EN COMMUN

Une voie à double sens est dédiée aux transports en commun, située entre la place de la gare et les deux lignes B (Ligne à Haut Niveau de Service), 3 et 4, soit trois des cinq lignes les plus importantes du réseau T2C.

SITE PROPRE : KÉZAKO ?

Un transport en commun en site propre (TCSP) implique une ligne de bus ou de tramway qui est réservée avec priorité aux véhicules de transport en commun, même aux heures de pointe.

Il améliore nettement la disponibilité et la qualité des services des transports en commun en commun, même aux heures de pointe.

Il offre une fréquence commerciale plus élevée que les transports en commun en site partagé.

Il augmente la capacité de trame, des véhicules de transport en commun sont capables de transporter un tiers plus de passagers que les véhicules de transport en commun qui occuperaient la même surface au sol que lui.

La ligne B

La vitesse de SMTC-AC est de 30 km/h pour passer la ligne B : une des lignes structurantes du réseau : en effet, elle dessert les deux quartiers de la ville. Mais un sens, le boulevard Désiré Dior, dans les deux sens, l'avenue de l'Union-Soviétique et la place de la gare sont transformées en site propre dans les 2 sens de circulation. Des aires vont avoir pour but de faciliter l'accès aux bus et aux可能性 de passage en site propre de la ligne B en leur voie.

DÉPLACEMENT DE LA DISPO-MINUTE

Pour donner toute sa dimension métropolitaine et métropolitaine, la dépose-minute a été déplacée de l'autre côté de la gare. Elle est temporairement située rue Sémard dans le prolongement de la rue Goyemer, jusqu'à l'ouverture de la dépose-minute permanente.

Elle sera déplacée en 2015 sur le parking de la gare Anatole-France (système des 20 premières minutes gratuites).

EXTENSION DU PARKING

Le parking de la gare, géré par EFFIA, filiale de SNCF, va lui aussi évoluer pour augmenter l'offre de stationnement permanent et temporaire. Un nouveau parking, permettant un stationnement en étages, appellé « docking », portant sa capacité à 420 places (250 supplémentaires), sera mis en service en 2015 pour une durée d'un an. Cette opération représente un investissement de 4 M€, intégralement financé par EFFIA.

L'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'UNION-SOVIÉTIQUE CONTINUE

À l'heure de l'inauguration de l'Union-Soviétique, Clermont Communauté devrait réaliser des travaux de voirie, en vue du prolongement de l'avenue de l'Union-Soviétique entre les parcs de la gare et l'avenue de l'Union-Soviétique. Ces travaux, financés par Clermont Communauté, sont destinés à assurer la sécurité et la fluidité de la circulation à la Ville de Clermont-Ferrand, le SMTC-AC et T2C, permettront d'améliorer la sécurité ainsi que le fonctionnement des arrêts de bus « Deux Patriotes ». Ils n'entraîneront pas de modification de sens de circulation.

SMTC • RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

• 59

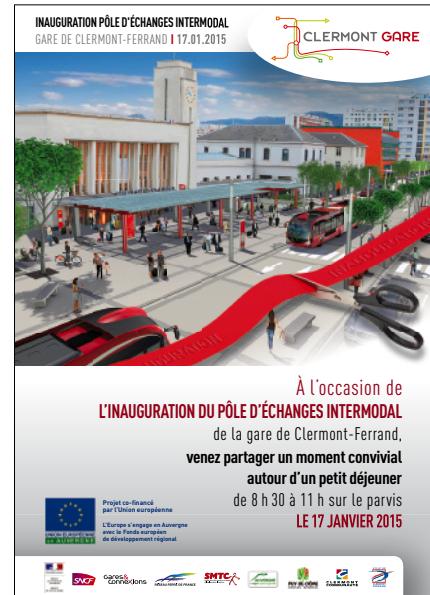
Direction de la communication

Petit-déjeuner offert aux riverains et associations

Lors de cette journée et en préalable à l'inauguration, un petit-déjeuner a été offert aux riverains, associations et commerçants du quartier sous chapiteau installé sur le parvis de la gare.

Les commerçants du quartier ont fourni les viennoiseries.

La compagnie théâtrale « NARVALO » a assuré l'animation tout au long de ce temps convivial.



Dépliant de synthèse du projet

L'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'UNION-SOVIÉTIQUE CONTINUE
Au cours de l'année, l'avenue de l'Union-Soviétique entre le parvis de la gare et l'avenue Edouard-Michelin sera réaménagée. Ces travaux ne entraînent pas de modification de sens de circulation.

Programme d'amélioration de l'habitat
Depuis septembre 2011 et jusqu'en septembre 2016, une opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) est ouverte sur le quartier de la gare (lutte contre l'habitat pollué, promotion de la performance énergétique, aide au maintien à domicile des personnes à mobilité réduite et personnes âgées, création d'une offre locative de qualité, réhabilitation des immeubles...). Elle vise à améliorer près de 250 logements.

Les enjeux du pôle d'échanges

- Renforcer l'intermodalité et l'accessibilité** en améliorant les connexions entre les différents modes de transport : train, bus, voitures, taxis, vélos, marché à pied...
- Valoriser l'offre de transport :**
 - valoriser les équipements et leur dimension métropolitaine,
 - intégrer les différents déplacements dans un ensemble cohérent et dans une logique de mobilité durable,
 - améliorer la lisibilité de l'offre, sa facilité d'usage.
- Améliorer l'expérience des voyageurs:** lisibilité des espaces, nouveaux services, confort et accessibilité aux personnes en situation de handicap.
- Promouvoir le quartier de la gare en tant que nouveau pôle urbain et contribuer à en faire un espace stratégique pour l'attractivité économique et touristique de la métropole clermontoise.**



La gare de Clermont-Ferrand accueille chaque année près de 3,5 millions de voyageurs. A la fois lieu de transit et lieu de rassemblement pour rejoindre le centre-ville et gare métropolitaine, constituent un réseau avec les gares secondaires de l'aire urbaine Clermont-Vichy, elle-même reliée au réseau national qui relie l'Auvergne aux grandes villes de France.

Budget: 17,10 M€ HT

Financements :

- Feder (Europe): 5,11 M€ HT
- Ministère de l'Intérieur: 3,05 M€ HT
- SNCF: 2,65 M€ HT
- Clermont Communauté: 1,80 M€ HT
- Ville de Clermont-Ferrand: 1,80 M€ HT
- ETAT: 1,20 M€ HT
- EAT: 1,20 M€ HT
- RFF: 1,21 M€ HT
- Département du Puy-de-Dôme: 1,07 M€ HT



PÔLE D'ÉCHANGES INTERMODAL DE LA GARE

L'Union Européenne, l'Etat, la Région Auvergne, le Département du Puy-de-Dôme, SNCF/Gares & Connexions, Réseau Ferré de France, le SMTC de l'agglomération clermontoise, Clermont Communauté et la Ville de Clermont-Ferrand se sont associés pour réaliser ensemble un projet urbain de grande ampleur, moderniser le site de la gare SNCF afin de :

- faciliter et fluidifier les déplacements de tous,
- créer un pôle urbain contemporain qui participera à l'attractivité de la ville, de l'agglomération et de toute la région.



À vélo, en bus, en car, en taxi, à pied, en train : **CHOISISSEZ VOTRE TRANSPORT !**



ANNONCES PRESSE ET CAMPAGNE D'AFFICHAGE

**INAUGURATION PÔLE D'ÉCHANGES INTERMODAL
GARE DE CLERMONT-FERRAND | 17.01.2015**

**À l'occasion de
L'INAUGURATION DU PÔLE D'ÉCHANGES INTERMODAL
de la gare de Clermont-Ferrand,
venez partager un moment convivial
autour d'un petit déjeuner
de 8 h 30 à 11 h sur le parvis
LE 17 JANVIER 2015**

Projet co-financé par l'Union européenne
L'Europe s'engage en Auvergne avec le Fonds européen de développement régional

SNCF Gares & Connexions Réseau ferroviaire de France PUY-DE-DÔME COMMUNauté CLERMONT-FERRAND

Affiche sur support Mupi

**CLERMONT GARE
NOUVEAU PÔLE URBAIN**

CRÉATION D'UN PÔLE D'ÉCHANGES INTERMODAL À LA GARE SNCF DE CLERMONT-FERRAND

DÉPLACEMENT DE LA DÉPOSE-MINUTE GARE SNCF

À partir du 28 juin, la dépose-minute de la gare SNCF se fait sur le parking côté rue Anatole-France. L'accès n'est plus possible devant la gare.

Accès gratuit pendant 20 mn.

Les bus du réseau T2C circulent normalement pendant toute la durée des travaux.

Transfert de la station taxis rue Albert-Elisabeth face à la gare.

0 N°Vert 0 800 63 2003

Projet co-financé par l'Union européenne
L'Europe s'engage en Auvergne avec le Fonds européen de développement régional

SNCF Gares & Connexions Réseau ferroviaire de France PUY-DE-DÔME COMMUNauté CLERMONT-FERRAND

Affiche 4 x 3 m

CRÉATION D'UN PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL ET RÉNOVATION DE LA GARE SNCF

**SEPTEMBRE 2014
FIN DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT URBAIN**

Projet co-financé par l'Union européenne
L'Europe s'engage en Auvergne avec le Fonds européen de développement régional

SNCF Gares & Connexions Réseau ferroviaire de France PUY-DE-DÔME COMMUNauté CLERMONT-FERRAND

0 N°Vert 0 800 63 2003

Direction de la communication

■ LA TARIFICATION SOLIDAIRE

La nouvelle grille et ses modalités d'application ont demandé une communication large à destination de diverses cibles.

Les cibles

- Les services prescripteurs : les CCAS (Centre communal d'action sociale) /CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) / Associations à vocation sociale, etc.

En concertation avec l'ensemble des partenaires, un guide a été élaboré pour venir en aide, détailler les procédures suivant les différents cas de figure aux organismes prescripteurs.

Ce guide de 30 pages a été édité en 300 ex. et remis aux divers prescripteurs.





• Le grand public

Une vaste campagne a été mise en place en mobilisant les divers média :

- affichage Mupi (1 x 2 m)
- affichage sur 40 mobiliers mis à disposition par la Ville de Clermont-Ferrand du 3 au 10 juin et du 24 juin au 10 juillet

D'autres communes ont mis leur réseau à disposition. Il s'agit des communes d'Aulnat, Cébazat, Gerzat, Royat, Chamalières, Cournon : 154 visuels sur des périodes échelonnées de mai à août.

En pleine page dans les journaux La Montagne, Info, Le Semeur hebdo

- annonces presse préparées pour les journaux et bulletins municipaux.

Des affiches au format A3, qui reprennent le même visuel que les annonces presse ou l'affichage Mupi, ont été très largement distribuées :

- à toutes les mairies du PTU
- aux organismes sociaux
- à tous les CCAS
- ...
- aux collectivités

En même temps que les affiches, le dépliant édité par T2C a été distribué :

> soit 490 affiches et 20 370 dépliants dans environ 150 points d'accueil.

Des affiches « spécial étudiants » avec un visuel comportant des visages plus jeunes ont été imprimées et distribuées dans les points de passage des étudiants.

Des « visu roll-up » ont été réalisés avec deux visuels différents : tout public et étudiants utilisés lors de conférences ou de présentation du dispositif.

• La presse

Une conférence de presse, présentant le dispositif, a été organisée dans les locaux de Clermont Communauté le 27 avril 2015.

**DES BUS ET DES TRAINS
ENCORE PLUS SOLIDAIRES**

À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2015



**DES TARIFS + SIMPLES ET
BASÉS SUR LES REVENUS**

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA TARIFICATION SOLIDAIRE :

www.smtc-clermont-agglo.fr
www.t2c.fr - www.crois-clermont.fr
Si besoin vous pouvez contacter le Centre Communautaire d'Action Sociale de votre commune ou votre mairie.

SMTC

DES TRANSPORTS ENCORE PLUS SOLIDAIRES

À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2015
les tarifs des transports en commun évoluent
simplification des tarifs - mise en place de la tarification solidaire



Exemple pour un abonnement mensuel :

PLEIN TARIF : 45,50 €	Tarif après réduction : 22,70 €
Q.F* de 551 à 600 € : 50 % de réduction	Tarif après réduction : 22,70 €
Q.F* de 391 à 550 € : 80 % de réduction	Tarif après réduction : 9,10 €
Q.F* de 0 à 390 € : 92 % de réduction	Tarif après réduction : 3,60 €
Q.F = quotient familial. Il s'applique sur la réduction de l'abonnement de la CAC	

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA TARIFICATION SOLIDAIRE :

www.smtc-clermont-agglo.fr
www.t2c.fr - www.crois-clermont.fr
Si besoin vous pouvez contacter à partir du 1^{er} mai, le Centre Communautaire d'Action Sociale de votre commune ou votre mairie.

SMTC

Direction de la communication

■ C.VÉLO, SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS

• Frise devant l'agence C.vélo



• 50 000^{ème} trajet C.vélo

L'abonné qui a effectué le 50 000^{ème} trajet C.vélo a reçu du SMTC un cadeau : un bon pour un abonnement à C.vélo en libre-service ou un mois à un vélo électrique.

Le bon a été remis par Odile VIGNAL, Vice-Présidente du SMTC.

Information parue dans le journal La Montagne le 16 septembre 2015

• La promotion du service C.vélo

annonces presse

Du fait de l'extension conséquente du service, le SMTC s'est chargé de la promotion de C.vélo tout au long de l'année par diverses annonces presse dans des magazines locaux.



Guide « Le petit futé »



Magazine « Myrtille »



Magazine « Le Petit Gourmet »



• Extension du service C.vélo

Un nouveau dépliant a été édité à l'occasion de la mise en service de 18 nouvelles stations, au mois de septembre.

Ce dépliant édité en 25 000 ex. a été largement distribué tout autour des stations, à l'accueil de divers établissements publics et privés, et notamment les Universités.



Des annonces presse ont également participé à la promotion de ces nouvelles stations.

Des « visu-roll up » utilisés dans le cadre de conférence de presse ou présentation du dispositif C.vélo ont été fabriqués pour l'occasion.



Announces presse dans les magazines Myrtille, Zap, Tout Clermont, It Girl sport

Dépliant « Espace info jeunes » diffusé à la rentrée en septembre

Direction de la communication

• Vélo-balade dans le cadre de l'extension de stations C.vélo

À l'occasion de l'inauguration de 18 nouvelles stations C.vélo, portant le réseau à 40, un temps festif a été organisé le samedi 19 septembre dans le cadre de la Journée du transport public et Journées européennes du patrimoine.

En partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand (prêt de matériel), le SMTCA et C.vélo ont organisé une vélo-balade à la découverte des nouvelles stations et des secrets de Montferrand, ponctuée d'énigmes sur le patrimoine.

C.vélo a prêté des vélos sur réservation aux participants qui pouvaient aussi venir avec leur vélo.

Une feuille de route était à remplir en vue d'un tirage au sort où des lots ont été remis (abonnements C.vélo, sacs de sport, matériel de piscine, etc.).

Le service communication s'est chargé de la création et de la diffusion de flyers, d'affiches, du bulletin de participation et de la feuille de route.

Pour annoncer l'évènement, une petite vidéo a été tournée en faisant appel aux figurants via les réseaux sociaux :
<https://youtu.be/dTZ0emGFyGI>

Un dossier et un communiqué de presse ont été envoyés à la presse locale.

Une centaine de personnes a participé à cette balade qui a été suivie à 16h30 de quelques discours, d'un concert avec l'orchestre « Sac à pulses » et d'un buffet commandé à l'Association Montferrand commerces et services.





• Prix challenge transport public

Les Challenges de la Journée du transport public sont organisés par le « GIE Objectif transport public » qui récompense les réseaux participants à la Journée du transport public qui mènent les meilleures actions de communication sur la mobilité vers le public.

Un dossier de participation a été envoyé présentant la balade à vélo.

Le 3 novembre 2015, six prix ont été remis aux réseaux les plus remarquables pour leurs actions de communication et leurs initiatives transport menées au cours de l'année (depuis la Journée de l'année précédente).

Le SMTCA a remporté le prix de la meilleure initiative transport dans la catégorie « Information sur le réseau ».



• Navette Clermont-Ferrand/gare du train Le Panoramique des Dômes

Le service communication s'est chargé de la création et de la diffusion d'affiches et de guides horaires soit par mail, soit par La Poste, auprès d'Offices de tourisme et centres d'information, des hôtels de Clermont-Ferrand, Chamalières et Royat, des transporteurs locaux, des Collectivités locales, des Mairies du PTU et des particuliers qui les demandent.

Un communiqué de presse a été envoyé à toute la presse locale.

NAVETTE
Clermont-Ferrand ⇄ Gare du Panoramique des Dômes

Samedi 11 avril au dimanche 27 septembre 2015

Les points d'arrêts de la navette correspondent à des arrêts T2C
Les horaires peuvent légèrement varier en fonction des horaires de circulation

1 ^{er} Mai		9 h 00	10 h 45	12 h 45	14 h 45	16 h 45	18 h 45
ALLE	Gare SNCF - quai bus n°1	9 h 03	10 h 48	12 h 48	14 h 48	16 h 48	18 h 48
	Arrêt ligne 25, direction Dalsace/Porte du Clermont-FERRAND						
RETOUR	Ballainvilliers	9 h 08	10 h 53	12 h 53	14 h 53	16 h 53	18 h 53
	Place René Bousquet CLERMONT-FERRAND						
ALLE	Jaudes	9 h 13	10 h 58	12 h 58	14 h 58	16 h 58	18 h 58
	Arrêt ligne 25, direction Dalsace/Porte du Clermont-FERRAND						
RETOUR	Europe	9 h 17	11 h 02	13 h 02	15 h 02	17 h 02	19 h 02
	Arrêt ligne 25, direction Dalsace/Porte du Clermont-FERRAND						
ALLE	La Font de l'Arbre	9 h 30	11 h 15	13 h 15	15 h 15	17 h 15	19 h 15
	Route de la Font de l'Arbre Dalsace/Porte du Clermont-FERRAND						
RETOUR	Gare du Panoramique des Dômes	9 h 35	11 h 20	13 h 20	15 h 20	17 h 20	19 h 20
	Route de la Font de l'Arbre Dalsace/Porte du Clermont-FERRAND						
ALLE	Gare du Panoramique des Dômes	10 h 00	12 h 00	14 h 00	16 h 00	18 h 00	20 h 00
	Route de la Font de l'Arbre Dalsace/Porte du Clermont-FERRAND						
RETOUR	La Font de l'Arbre	10 h 05	12 h 05	14 h 05	16 h 05	18 h 05	20 h 05
	Route de la Font de l'Arbre Dalsace/Porte du Clermont-FERRAND						
ALLE	Royal Pt. Allard	10 h 17	12 h 17	14 h 17	16 h 17	18 h 17	20 h 17
	Arrêt ligne 25, direction Dalsace/Porte du Clermont-FERRAND						
RETOUR	Europe	10 h 21	12 h 21	14 h 21	16 h 21	18 h 21	20 h 21
	Arrêt ligne 25, direction Dalsace/Porte du Clermont-FERRAND						
ALLE	Jaudes	10 h 25	12 h 25	14 h 25	16 h 25	18 h 25	20 h 25
	Arrêt ligne 25, direction Dalsace/Porte du Clermont-FERRAND						
RETOUR	Ballainvilliers	10 h 27	12 h 27	14 h 27	16 h 27	18 h 27	20 h 27
	Place René Bousquet CLERMONT-FERRAND						
ALLE	Gare SNCF - quai bus n°4	10 h 31	12 h 31	14 h 31	16 h 31	18 h 31	20 h 31
	Arrêt ligne 25, direction Dalsace/Porte du Clermont-FERRAND						
RETOUR	1 ^{er} Mai	10 h 35	12 h 35	14 h 35	16 h 35	18 h 35	20 h 35
	Rue Neuve/avenue de la République CLERMONT-FERRAND						

Navette accessible
pour les enfants de 6 ans
voyageant accompagné
d'un accompagnateur
muni d'un titre de transport

GRATUIT
pour les enfants de 6 ans
voyageant accompagné
d'un accompagnateur
muni d'un titre de transport

Tarif spécial pour les groupes
Informations ☎ 04 73 28 70 00

Les titres à l'unité peuvent être achetés dans la navette

SMTCA
Société des Transports Clermontois et Agglomération Clermontoise
☎ 04 73 41 68 68
www.smtc-clermont-agglo.fr

Transporteur
Keolis
☎ 04 73 69 96 96

PANORAMIQUE DES DÔMES
☎ 0 826 39 96 15

PFT DE DÔMES
C'est à l'heure de la mobilité

Affiche A3 et A4 : 100 ex.

Direction de la communication

■ LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU SMTC

• Le rapport d'activité de l'année 2014

Ce rapport a été envoyé par courrier aux Délégués syndicaux le 30 juin 2015 et de manière plus large ensuite. Il est téléchargeable sur le site internet du SMTC

• Desserte des transports en commun dans la commune de Saint-Genès Champanelle

En septembre 2015, un dépliant a été édité en 1 000 ex. annonçant la modification de la desserte par les transports en commun dans la commune de Saint-Genès Champanelle.

Il a été largement distribué par les transporteurs, et mis à disposition du public à l'accueil de la Mairie.

Une affiche a également été conçue et mise en place dans les bus pour informer les usagers de la modification du lieu des arrêts.



Dépliant 3 volets : 1 000 ex.

• Avec quel titre de transport ?

Les voyageurs doivent déjà être munis d'un titre de transport T2C valide :

- soit d'un abonnement sur une carte modul'Pass, à acheté à l'espace T2C (24 bd Charles-de-Gaulle à Clermont-Ferrand) ou à Laguiole - de lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h)
- soit d'un ticket T2C à acheter aux différents points vente de bus.

↑ succès vente de titres de transport T2C et effectuée dans les autocars TER et Transidôme.

Un point de vente de tickets T2C a été créé à Theix-centre :
Boulangerie Furodet, 2 rue du Château
Ouvert du mardi au samedi de 7h à 20h et le dimanche de 7h à 14h. Fermé le lundi.

• Quels véhicules ?

Plusieurs autocars de différentes lignes vont desservir Theix et/ou Fontfrede :

- les autocars des lignes Transidôme 21 (Aydat - Clermont)
- les autocars TER (Clermont - Thiers)
- les autocars TER Maurau - Bort-les-Orgues - Clermont
- les autocars du SMTC (Theix - Clermont)

• Quels véhicules ?

Plusieurs autocars de différentes lignes vont desservir Theix et/ou Fontfrede :

- les autocars des lignes Transidôme 21 (Aydat - Clermont)
- les autocars TER (Clermont - Thiers)
- les autocars TER Maurau - Bort-les-Orgues - Clermont
- les autocars du SMTC (Theix - Clermont)

LIGNE :
Fontfrede sous le Bois - Theix centre - Theix Grand Champ > Clermont-Ferrand

De 7h à 21h45 **Avec un titre T2C**

À partir du 31 août, vous pouvez utiliser les arrêts Fontfrede sous le Bois, Theix centre, et Theix Grand Champ pour relier Clermont-Ferrand grâce à des lignes régulières d'autocars TER, Transidôme ou SMTC.

Ce dispositif expérimenté pour l'année scolaire 2015/2016 vient en complément des services de transport à la demande du SMTC dont disposent déjà les habitants de Saint-Genès Champanelle (pour plus d'infos, voir www.G2C.fr).

EN SAVOIR PLUS www.G2C.fr - Infogares : 04 73 28 70 00

• Quels véhicules ?

Plusieurs autocars de différentes lignes vont desservir Theix et/ou Fontfrede :

- les autocars des lignes Transidôme 21 (Aydat - Clermont)
- les autocars TER (Clermont - Thiers)
- les autocars TER Maurau - Bort-les-Orgues - Clermont
- les autocars du SMTC (Theix - Clermont)

LIGNE :
Fontfrede sous le Bois - Theix centre - Theix Grand Champ > Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand accessible en 20 mn **HORAIRES DE LIGNE**

De 7h à 21h45 **Avec un titre T2C**

À partir du 31 août, vous pouvez utiliser les arrêts Fontfrede sous le Bois, Theix centre, et Theix Grand Champ pour relier Clermont-Ferrand grâce à des lignes régulières d'autocars TER, Transidôme ou SMTC.

Ce dispositif expérimenté pour l'année scolaire 2015/2016 vient en complément des services de transport à la demande du SMTC dont disposent déjà les habitants de Saint-Genès Champanelle (pour plus d'infos, voir www.G2C.fr).

Avec un titre T2C



• 10^{ème} anniversaire des Plans de Déplacements d'Établissement (PDE) : challenge mobilité inter-établissements

Les PDE en bref : le Plan de Déplacements d'Établissements (PDE) est un programme d'actions destiné à inciter les salariés à réduire l'utilisation individuelle de la voiture au profit des autres

Pour les 10 ans des PDE, le SMTCA a organisé un challenge mobilité inter-établissements dont le principe était le suivant :

- la semaine du 5 au 9 octobre, les employés des établissements engagés dans la démarche PDE étaient invités à se rendre au travail autrement que seuls dans leur voiture : à pied, en transport en commun, en covoiturage, à vélo, etc.

Affiche A3

Challenge mobilité inter-établissements

CETTE SEMAINE, je viens au travail autrement !

LOTS À GAGNER

- 1 VÉLO ÉLECTRIQUE par établissement pour les 3 établissements ayant réalisé le meilleur score
- 1 Trottinette des cartes cadeaux, des abonnements C.vélo...

À pied, en tram, en bus, en vélo, en covoiturage, en trottinette, en rollers...

On relève le défi ?

DU LUNDI 5 AU VENDREDI 9 OCTOBRE 2015

SMTCA  

Un événement organisé par le SMTCA dans le cadre des 10 ans des Plans de Déplacements d'Établissement de l'agglomération clermontoise. Pour plus de renseignements ou pour consulter le règlement du jeu, contactez votre référent PDE.

Une centaine d'affiches et 10 000 bulletins de participation ont été distribués dans tous les établissements ayant signé un PDE.

Plus de 1 000 salariés ont relevé le défi et 3 établissements ayant le plus réussi à mobiliser leurs employés sont repartis avec un vélo à assistance électrique.

20 salariés des 3 établissements gagnants ont été tirés au sort pour gagner une trottinette et des « bons cadeau ».

Les établissements participants : La Poste, la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin, l'Institut National de Recherche Agronomique, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, la Ville de Clermont-Ferrand, le CCAS de Clermont-Ferrand, la SNCF, l'Entreprise Michelin, L'Université Blaise Pascal, la Ville de Chamalières, la Ville de Pont-du-Château et le Rectorat de l'Académie.

Un communiqué de presse a été envoyé à toute la presse locale.

Bulletin de participation

Challenge mobilité inter-établissements

CETTE SEMAINE, je viens au travail autrement !

Si vous souhaitez participer au Challenge mobilité auquel votre établissement s'est inscrit, il vous suffit de remplir ce bulletin de participation et de le remettre à votre référent PDE ou à la personne désignée pour l'occasion. Vous pouvez participer plusieurs fois dans la semaine (du lundi 5 au vendredi 9 octobre 2015), mais une seule participation sera prise en compte pour le tirage au sort.

MODES DE TRANSPORT UTILISÉS LE JOUR DU CHALLENGE

Indiquez la distance « aller » parcourue :

 marche	 vélo	 covoiturage
km	km	km

 bus	 tram	 métro
km	km	km

 tram	km
--	----

 autres modes, précisez : _____

 plusieurs modes _____ km

mode de transport habituel :

Nom, prénom : _____

Site, service, bâtiment : _____

SMTCA  

Un événement organisé par le SMTCA dans le cadre des 10 ans des PDE de l'agglomération clermontoise. Pour plus de renseignements ou pour consulter le règlement du jeu, contactez votre référent PDE.

Direction de la communication

• Communication interne

• Revue de presse

Envoi hebdomadaire par le service communication d'une revue de presse regroupant médias locaux et nationaux (magazines, sites Internet, blogs, vidéos) sur les actions du SMTC, les problématiques du transport et d'actualité.

• La lettre d'information interne « Qu'est ce qui se tram »

Rédaction et envoi à destination des agents et des élus du SMTC.

La newsletter fait le point sur les dossiers en cours, annonce les projets à venir, retrace en images les temps forts. La périodicité dépend de la densité de l'actualité. En 2015, 5 lettres ont été envoyées.

• Extranet

Mise en ligne d'une revue de presse mensuelle, pour la presse locale et pour la presse nationale/spécialisée.

Mise en ligne des présentations des commissions.

• Communication numérique

• Un compte Twitter pour le SMTC a été créé en juin 2014. Il cible principalement les acteurs locaux, les institutionnels, les politiques et la presse.

Fin 2015 (6 mois après son lancement), la page comptait 350 abonnés et 300 « tweets » envoyés.





Direction de la commande publique, des affaires juridiques et administration des assemblées (CPAJAA)

Présentation de la Direction

La Direction regroupe trois pôles réglementaires et transversaux. De l'organisation des assemblées à la supervision du contrôle administratif et financier des marchés publics, en passant par la conduite d'expertise juridique, la Direction effectue des missions diverses et variées, tant par leur richesse que leur contenu, obéissant à des contraintes réglementaires et organisationnelles. Ces trois pôles sont définis et présentés ci-dessous.

PÔLE COMMANDE PUBLIQUE

Les missions du pôle

Le pôle de la commande publique a pour missions principales de :

- sécuriser les procédures de mise en concurrence
- répondre aux besoins des services opérationnels
- définir, en collaboration avec les services opérationnels, la nature de la procédure à engager lors de la passation d'un marché public
- aider les services opérationnels dans la rédaction des Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et des avenants
- élaborer les pièces administratives des marchés publics
- transmettre les avis de publicité aux journaux habilités
- réceptionner et enregistrer les plis des candidats en réponse aux mises en concurrence
- vérifier les offres émises par les candidats
- organiser les réunions des Commissions d'Appel d'Offres (CAO) et jurys de concours (convocations, rédaction des procès-verbaux, support juridique...)
- informer et répondre aux demandes des candidats non retenus
- s'assurer de la signature, de la notification et de la transmission au contrôle de légalité, des marchés, sur un plan opérationnel (les services opérationnels étant chargés de les suivre et de les exécuter)
- gérer la passation des avenants
- garantir le suivi administratif et financier des marchés
- assurer, à destination des services, une fonction de conseil afin d'optimiser la commande publique.



■ LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

La CAO est un organe collégial réglementaire appelé à intervenir dans certaines procédures de passation des marchés publics. Sa composition, son fonctionnement et son rôle sont fixés par le Code des marchés publics.

La CAO est une commission à caractère permanent. Elle est donc constituée pour la durée du mandat des élus qui la composent.

• Composition de la CAO

Suite aux élections municipales de mars 2014 et conformément à la délibération n°1 du 5 juin 2014, sont désignés membres de la CAO :

PRÉSIDENCE

François RAGE, Président du SMTC-AC
représenté par Robert COUZON

MEMBRES TITULAIRES

René VINZIO
Jacques CHEVALIER
Agnès DESEMARD
Jean-Louis REGNIER
Michel SABRE

MEMBRES SUPPLÉANTS

Michel LACROIX
Alain DUMEIL
Raymond MONTAGNE
Michel BEYSSI

MEMBRES FACULTATIFS

Jacques ROULAND, Trésorier Principal Municipal
Monsieur le Directeur, DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

Ces personnalités sont désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière. Monsieur Bernard COURTINE, membres suppléants de la CAO, a démissionné de son mandat de délégué titulaire le 24/02/2015.

• Rôle de la CAO

La CAO est compétente, selon les dispositions du Code des marchés publics (CMP) pour « attribuer » certains marchés passés selon une procédure formalisée et énumérée à l'article 26 du CMP (Appel d'offres, marchés négociés...). Il s'agit donc là d'un pouvoir de décision.

La loi du 29 janvier 1993 (via la loi du 8 février 1995) précitée confie à la CAO une compétence supplémentaire, uniquement consultative, pour les avenants augmentant le marché initial de plus de 5% (marché formalisé seulement).

De plus, la CAO écarte les candidatures insuffisantes, attribue les marchés de services passés selon l'article 30 du CMP, déclare une procédure infructueuse et choisit la forme selon laquelle un marché est relancé.

Direction de la commande publique, des affaires juridiques et administration des assemblées (CPAJAA)

• Liste des marchés notifiés en 2015

N°	TYPE DE MARCHÉ	OBJET	MONTANT EN € HT	TITULAIRE	DATE DE NOTIFICATION
15-01	MAPA 28-II	Évolutions 2014 Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) Interface terminus	50 926,00 €	COFELY INEO 78260 ACHERES	03/02/2015
15-02	MAPA 28-I	Acquisition de deux véhicules pour les services du SMTCA-AC	24 118,38 € + 593 € TTC (frais immat.)	ESPACE AUTOMOBILE D'AUVERGNE 63000 CLERMONT-FERRAND	03/03/2015
15-03	MAPA 28-II	Diffusion de messages préenregistrés pour tramway et bus	29 000,00 €	COFELY INEO 78260 ACHERES	05/03/2015
15-04	MAPA 146	Travaux d'entretien et de maintenance des infrastructures de la plateforme & stations tramway de Clermont-Ferrand	Montant sur 4 ans : maxi : 400 000,00 €	Groupement COLAS RHÔNE ALPES AUVERGNE ABS / SANCHEZ 63370 LEMPDES	19/03/2015
15-05	MAPA 28-I	Création de 4 espaces de travail dans le système de gestion électronique des données (GED)	142 720,00 €	PROSYS 92130 ISSY LES MOULINEAUX	20/03/2015
15-06	MN 35-II 4	Étude de déploiement et acquisition de matériel pour le développement du dispositif de location de vélos en libre-service	Montant sur 4 ans : Mini : 18 stations vélos	VELOGIK 69006 LYON	13/05/2015
15-07	MN 35-II 6	Exploitation complémentaire du dispositif de location de vélos en libre-service	648 418,15 €	VELOGIK 69006 LYON	13/05/2015
15-08	MAPA 28-II	Mission de responsable exploitation réseau tramway dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage du GAD de Cuenca en Équateur	67 600,00 €	RAYMOND PIC CONSULTANT 75015 PARIS	12/05/2015
15-09	MAPA 28-II	Mission de spécialiste exploitation réseau tramway dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage du GAD de Cuenca en Équateur	32 500,00 €	JOEL PITREL 38700 CORENC	12/05/2015
15-10	A00 168-III, 160 et 161	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du viaduc Saint-Jacques et l'entretien maintenance des infrastructures de la ligne A de Clermont-Ferrand	797 225,00 €	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE 63118 CEBAZAT	28/05/2015
15-11	MAPA 28-II	Extension de deux licences d'un logiciel PTV Vision et prestation de maintenance	63 465,00 €	PTV GROUP 67000 STRASBOURG	12/06/2015
15-12	MAPA 146	Rénovation d'une partie des bâtiments du centre de maintenance de La Pardieu Lot n°1 : chauffage, ventilation, climatisation	42 000,00 €	VERNET BOSSER 63016 CLERMONT-FERRAND	19/06/2015
15-13	MAPA 146	Rénovation d'une partie des bâtiments du centre de maintenance de La Pardieu - Lot n°2 : électricité	42 494,88 €	SANTERNE AUVERGNE 63017 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2	19/06/2015
15-14	MAPA 146	Rénovation d'une partie des bâtiments du centre de maintenance de La Pardieu - Lot n°3 : tout corps d'état	217 357,35 €	PERETTI 43700 BRIVES CHARENSAC	24/06/2015
15-15	A00 160 et 161	Mission d'assistance à la conduite d'opération multi-projets	313 750,00 €	SNC LAVALIN 94200 IVRY-SUR-SEINE	22/06/2015
15-16	A00 168-III, 160 et 161	Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un atelier et remise du tramway de la ligne A de Clermont-Ferrand	639 650,00 €	INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE 63118 CEBAZAT	25/06/2015
15-17	UGAP	Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés des PCE situés en zone d'équilibrage Sud ou TIGF	10 000,00 €	GDF SUEZ 76230 BOIS GUILLAUME	22/06/2015
15-18	UGAP	Fourniture de service de communications mobiles et prestations annexes	14 000,00 €	ORANGE SA 75015 PARIS	22/06/2015



N°	TYPE DE MARCHÉ	OBJET	MONTANT EN € HT	TITULAIRE	DATE DE NOTIFICATION
15-19	MN 35-II-8	Prestation d'expertise en exploitation tramway dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage du GAD de Cuenca en Équateur	282 350,00 €	ADE TRANSPORT 78800 HOUILLES	21/07/2015
15-20	MAPA	Étude de faisabilité d'un desynchronisation des horaires dans le corridor de la ligne de tramway	71 825,00 €	TTK 76131 KARISRUHE	27/07/2015
15-21	MN 144-II-3	Acquisition de 4 nouvelles rames STE (type CF27)	13 469 958,75 €	NewTL 67120 ERNOLSHEIM SUR BRUCHE	15/10/2015
15-22	MN 144-II-2	Modifications ergonomiques Phase 1 et évolutions techniques du tramway	1 371 935,46 €	NewTL 67120 ERNOLSHEIM SUR BRUCHE	15/10/2015
15-23	MAPA 146	Appareil de réglage poste radio Tetra	25 996,19 €	AEROFLEX 91000 EVRY	13/08/2015
15-24	MN 144-II-3	Fourniture d'appareils de voie du système Translohr et prestations de suivi et de contrôle Lot n°1 : appareil de dilatation	230 700,00 €	VOSSLOH COGIFER JACQUEMARD-AVR 42650 SAINT-JEAN BONNEFONDS	16/10/2015
15-25	MN 144-II-3	Fourniture d'appareils de voie du système Translohr et prestations de suivi et de contrôle Lot n°2 : appareil de voie de changement de direction	511 570,00 €	VOSSLOH COGIFER JACQUEMARD-AVR 42650 SAINT-JEAN BONNEFONDS	16/10/2015
15-26	MN 144-II-3	Fabrication de rail de guidage RG28	223 457,00 €	ARCELOR MITTAL 57970 YUTZ	20/10/2015
15-27	MAPA 146	Étude de fonctionnement et d'amélioration de la vitesse commerciale des bus sur le tronçon esplanade de la gare - place de Jaude	40 800,00 €	CERYX TRAFIC SYSTEM 28500 CHERISY	02/11/2015
15-28	MAPA 28-II	Prestation complémentaire au marché M13-28 « Étude complémentaire tarification solidaire »	11 520,00 €	ADETEC 63150 LA BOURBOULE	02/11/2015
15-29	MAPA 146	Protection des vitres des autobus du réseau de transport urbain de l'agglomération clermontoise	30 719,00 €	VETROX 75012 PARIS	29/10/2015
15-30	MAPA 146	Mise aux normes PMR de la ligne 21 des transports en commun de l'agglomération clermontoise	165 960,70 €	COLAS RHÔNE ALPES AUVERGNE 63370 LEMPDES	29/10/2015
15-31	MAPA 146	Mission de contrôle technique agréée relative à la construction d'un atelier remisage à La Pardieu	17 940,00 €	BUREAU VERITAS 63800 COURNON D'AUVERGNE	09/11/2015
15-32	MAPA 146	Mission de réalisation d'un dossier de sécurité actualisé (DSA), des dossiers préliminaires de sécurité (DPS), dossiers d'autorisation des tests et essais (DAE) et des dossiers de sécurité (DS) des projets tramway	69 378,00 €	BG INGENIEURS CONSEILS 69006 LYON	24/11/2015
15-33	UGAP	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés des PDL - Lot n°6 : catégorie C5	3 486,00 €	ENGIE ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS 76230 BOIS GUILLAUME	02/12/2015
15-34	UGAP	Fourniture et acheminement d'électricité et services associés des PDL - Lot n°9 : catégorie C4 et C3	8 619,00 €	EDF DIRECTION MARCHES COLLECTIVITÉS 92050 PARIS CEDEX	04/12/2015
15-35	MN 144-II-2	Modifications ergonomiques Phase 2 et évolutions techniques du tramway	3 353 517,00 €	NewTL 67120 ERNOLSHEIM SUR BRUCHE	04/12/2015

Direction de la commande publique, des affaires juridiques et administration des assemblées (CPAJAA)

• Quelques chiffres clé

En 2015, le pôle de la commande publique a :

- lancé 30 procédures dont :
 - 19 marchés à procédure adaptée
 - 11 marchés formalisés dont 2 procédures déclarées sans suite
- notifié 35 marchés publics dont :
 - 19 marchés à procédure adaptée
 - 12 marchés formalisés
 - 4 marchés passés via l'UGAP
- géré la passation de 20 avenants, dont 5 après avis de la CAO,
- organisé 10 réunions de la CAO et 3 réunions de Jury de concours,
- constitué 21 dossiers pour présentation aux membres de la CAO et 4 dossiers pour les membres de Jury de concours,
- traité 878 factures pour l'année 2015,
- établi 617 certificats de paiement pour l'année 2015.

• Les faits marquants

- Attribution du marché « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du viaduc Saint-Jacques & l'entretien maintenance des infrastructures de la ligne A de tramway de Clermont-Ferrand ».
- Attribution du marché « Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un atelier remisage du tramway de la ligne A de Clermont-Ferrand ».

- Attribution du marché « Acquisition de 4 nouvelles rames STE4 (type CF27) ».
- Évolution des directives 2014 sur les marchés publics ; en attente de transposition en droit national qui devrait aboutir à un Code de la Commande Publique (vs Code des Marchés Publics).

• Projets et perspectives pour 2016

- Lancement de procédures relatives aux travaux de réhabilitation du viaduc Saint-Jacques et de sa plateforme tramway.
- Lancement de procédures relatives aux travaux d'entretien et de maintenance de la plateforme tramway.
- Renouvellement des marchés de transports publics orientés vers les usagers scolaires et l'exploitation des services réguliers.

- Lancement d'une procédure relative aux études nécessaires à la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU).
- Elaboration d'un guide pratique interne de la Commande Publique, après abrogation du Code des Marchés Publics 2006 (partie marchés publics en 2016).
- Développement de la transversalité entre services par une concertation plus en amont.



PÔLE AFFAIRES JURIDIQUES

Les missions du pôle

Conseil, consultation, assistance, expertise, sécurisation contractuelle, veille.

• Exercice des missions

La répartition de l'activité du pôle affaires juridiques se décline comme suit :

- assistance et conseils sur les dossiers et thèmes généraux du SMTC-AC,
- assistance et conseils ponctuels, lors de la survenance d'un besoin,
- gestion des précontentieux,
- gestion des contentieux,
- gestion et suivi de dossiers transversaux,
- gestion et suivi des assurances.

• Assurances :

- suivi de l'exécution, après rédaction et lancement, du marché assurances SMTC-AC (Responsabilité civile, dommages aux biens, et flotte automobiles)
- accompagnement à déclaration de sinistres et ses conséquences

• Prestations juridiques :

- suivi de l'exécution du marché de prestations juridiques
- collaboration avec Cabinet d'avocats titulaire du marché
- validation des documents produits par le Cabinet (mémoires, requêtes,...)
- représentation du SMTC aux audiences mettant le SMTC en position de demandeur ou de défenseur.

• Prospective financière des contentieux et précontentieux

• Versement transport :

- suivi du contentieux (19 recours contentieux)
- représentation du SMTC aux Groupes de travail du GART.

• Assistance au pôle de la commande publique :

- gestion des contentieux,
- appui juridique.

• Assistance au pôle administration des assemblées :

- consultation sur le fonctionnement institutionnel des assemblées, des commissions, et de l'exécutif,
- assistance lors du déroulement des séances.

• Assistance transversale à tous les services du SMTC :

- assistance, avis, recherches et consultations sur des thématiques diverses,
- assistance et aide à la rédaction de documents tels que conventions, marchés, courriers...
- avis sur les marchés gérés par les services quant à leur évolution dans le temps.

• Comité technique - Contrat de service public T2C

• PEI Gare :

- avis, consultations, et assistance,
- suivi et analyse des réclamations.

Direction de la commande publique, des affaires juridiques et administration des assemblées (CPAJAA)

- Extension de la ligne A :
 - avis, consultations, et assistance (E33),
 - rédaction protocole transactionnel.
- Domaine public et/ou privé du SMTCA :
 - consultations, assistance et recherches.
- Représentation du SMTCA et/ou accompagnement des services du SMTCA aux diverses opérations d'expertises.
- Alerte des services sur leurs obligations au regard de l'actualité juridique.
- Veille juridique active :
 - commande publique et droit public.
- Bassin d'orage de Champratel :
 - suivi de l'expertise, conseil et assistance sur les suites à donner.
- Cuenca :
 - avis sur les aspects juridiques et suivi du projet.
- C.vélo
 - avis, consultations, et assistance juridique,
 - convention d'occupation du domaine public,
 - assurances des stations et des vélos,
 - participation aux réunions de revue de contrat.
- Incendie rame CF 15, contentieux
 - assurance,
 - achat de la rame CF 27.
- Déguidage rame CF 20.
- Gestion de la vie du brevet Mobi +
 - études précontentieuses,
 - suivi de la copropriété,
 - accompagnement procédure réception.
- Pont de Neyrat :
 - suivi de l'expertise, conseil et assistance sur les suites à donner
- Viaduc Saint-Jacques :
 - avis, consultations, et assistance expertise,
 - mise en œuvre jury de MOE,
 - rédaction de conventions.
- Groupe de travail PMR : accompagnement
- Accident du 19 mai 2004
 - suivi contentieux administratif,
 - suivi contentieux pénal.
- Atelier remisage sud :
 - rédaction convention (CCI),
 - mise en œuvre jury MOE.





PÔLE ADMINISTRATION DES ASSEMBLÉES

Les missions du pôle

L'activité du service consiste principalement à assurer le fonctionnement des assemblées (Cf. Organisation institutionnelle) par la préparation :

- **des conférences des vice-présidents (CVP) sur dossiers et des commissions**

- planning des réunions
- interface avec les élus et les services
- collecte des documents internes
- préparation des dossiers
- préparation des réunions
- compte-rendu des réunions.

- **des commissions permanentes**

- suivi du planning des réunions
- interface avec les élus et les services
- collecte des documents internes
- envoi de dossiers
- préparation des réunions.

- **des bureaux et Comités syndicaux**

- collaboration avec les services
- envoi des convocations
- préparation et envoi de dossiers
- organisation des réunions
- rédactions des rapports
- rédactions de l'ensemble des délibérations et des comptes rendus
- télétransmission des délibérations
- registre des délibérations.

Le service gère également :

- le suivi de courriers administratifs
- la télétransmission des arrêtés et des conventions du SMTC-AC.



GLOSSAIRE

ACOSS	Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADUHME	Agence Communale de Maîtrise de l'Énergie de Clermont-Ferrand
ADUT	Association des Usagers des Transports Clermontois
AFGNV	Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AOT	Autorité Organisatrice des Transports
ASTUCE	Association des Usagers des Transports Urbains de l'Agglomération Clermontoise
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BIV	Bornes d'Informations Voyageurs
BSR	Bilan de Sécurité Routière
BST	Boîtier de Surveillance de la Température
CAO	Commission d'Appel d'Offres
CAP	Commission Administrative Paritaire
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCSPL	Commission Consultative des Services Publics Locaux
CCTP	Cahiers des Clauses Techniques Particulières
CDI	Contrat Durée Indéterminée
CDU	Centre de Distribution Urbain de marchandises
CDGFPT	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
CDIPH	Collectif Départemental pour l'Insertion des Personnes Handicapées
CERTU	Centre d'Études sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme
CET	Contribution Économique Territoriale
CFA	Courants Faibles
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CMP	Code des Marchés Publics
CNAS	Comité National d'Action Sociale
CNFPT	Centre national de la Fonction Publique Territoriale
CLST	Contrat Local de Sécurité Transport
CODATU	Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transport Urbains
CORAIL	COndrôle d'enRAILlement
CPER	Contrat de Plan État-Région
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DADS-U	Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiée
DDT	Direction Départementale des Territoires
DICT	Demandes d'Information avant le Commencement de Travaux
DIRECTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DST	Direction des services techniques
CDU	Centre de distribution urbain

DRAFF	Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRFIP	Direction Régionale des Finances Publiques
DTT	Distributeurs de Titres de Transports
EPI	Équipement de Protection Individuelle
EPIC	Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial
FEDER	Fonds Européens de Développement Économique Régional
FNAUT	Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports
GART	Groupement des Autorités Responsables de Transports
GED	Gestion Électronique des Données
GLO	Gabarit de Limite d'Obstacle
GMAO	Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur
GNV	Gaz Naturel pour Véhicules
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
LAC	Ligne Aérienne de Contact
LHNS	Ligne à Haut Niveau de Service
PDE	Plan de Déplacements d'Établissements
PDIE	Plan de Déplacements Inter-Établissements
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEI	Pôle d'Échanges Intermodal
PLIE	Plans Locaux Pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PTU	Périmètre des Transports Urbains
REX	Retour d'expérience
RFF	Réseau Ferré de France
SAEIV	Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs
SFIL	Société de Financement Local
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
STRMTG	Service Technique des Remontées Mécaniques et Transports Guidés
STPG	Système des Transports Publics Guidés
TAD	Transport À la Demande
TCSP	Transports Collectifs en Site Propre
TER	Transport Express Régionaux
TS	Tarification solidaire
UGAP	Union des Groupements d'Achat Public
UITP	Union Internationale des Transports Publics
VLD	Vélos en Location Longue Durée
VLS	Vélos en Libre-Service
VRD	Voirie et Réseaux Divers
VT	Versement Transport

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



Syndicat mixte des transports en commun
de l'agglomération clermontoise

2 bis rue de l'Hermitage
63063 Clermont-Ferrand cedex 1
• Tél. : 04 73 44 68 68
• Mail : administration@smtc-clermontferrand.com

Tramway : ligne A - Bus : lignes 6 et 22
(arrêt Lycée Lafayette)